Association des Groupements et Organisations Romands de l'Agriculture



RAPPORT ANNUEL 2009



Extrait de la BD du monde paysan « Champs libres »

www.agora-romandie.ch

TABLE DES MATIERES

V	lot du vice-président	5
Α	ctivités d'AGORA	6
	organisations membres	
	organes : comité et commissions	
Р	rocès-verbal de l'AG 2009	. 15
	Activités de l'association	
	7.01.71.00 00 1 000001011011	
1.	ORGANES	20
	1.1 BUREAU	20
	1.2 COMITE	
	1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	
	1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES	
2.	DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	22
	2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	22
	2.1.1 Modification de la loi sur l'aménagement du territoire	23
	2.2 POLITIQUE AGRICOLE	24
	2.2.1 Politique agricole 2011	24
	2.2.2 Situation économique de l'agriculture	24
	2.2.3 Rapport agricole 2009	25
	2.2.4 Rapport de situation 2009 de l'USP	26
	2.2.5 Evolution future des paiements directs	26
	2.2.6 Débat agricole au Conseil national	28
	2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE	28
	2.3.1 Union européenne	28
	2.3.2 OMC	
	2.3.3 Accords de libre-échange hors UE	
	2.3.4 Accords bilatéraux Suisse-UE	
	2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire (ALEA)	
	2.3.5.1 Etat des négociations	
	2.3.5.2 Mesures d'accompagnement	
	2.3.5.3 Création d'une réserve au bilan	30
	2.3.5.4 Création et activités de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort	
	(ASSAF-Suisse)	30
	2.3.5.5 Voyage d'étude à Bruxelles	
	2.3.6 Cassis de Dijon	
	2.4 AUTRES ACTIVITES 2009	
	2.4.1 Marché laitier	
	2.4.2 Manifestation de Sempach	34
3.	INFORMATION, RELATIONS PUBLIQUES	35
٠.	3.1 AGRI	
	3.2 AGIR	
	3.3 AMTRA	
	3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE	
	3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET DES TERROIRS, BULLE	
	3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2009	
	3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES »	
	0.7 - THOUSED BE VOOD. EED FATOANO GUIDEO //	07

4.	CO	NVENTIONS	37
	4.1	UNION SUISSE DES PAYSANS	37
	4.2	Uniterre	38
	4.3	CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE	38
	4.4	AGRITOP	38
5.	A 1 1	TRES ACTIVITES	20
•			
	5.1	AGRIDEA	39
	5.2	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN	40
	5.3	(CCSAR)AGRO MARKETING SUISSE (AMS)	
	5.4	ACTIVITES DIVERSES	
	5.4	ACTIVITES DIVENSES	41
6.	MA	NDATS ET SECRETARIATS	41
	6.1	PIOCH	41
	6.2	IP-Suisse, Lausanne	42
	6.3	FPVS	43
	6.4	VITIPLANT	
	6.5	CIT	
	6.6	LE DECLIC	
	6.7	TOURISME-RURAL.CH	
	6.8	SWISS BEEF ROMANDIE	46
7.	FO	RMATION PROFESSIONNELLE	46
	7.1	COMMISSION AQ DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE	46
	7.2	COMMISSION D'EXAMEN PROFESSIONNEL ET DE MAITRISE POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS E	
		CAVISTES	
	7.3	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE LA PAYSANNE	50
	7.4	GROUPE DE TRAVAIL FORMATION SUPERIEURE AGRIALIFORM	
	7.5	COORDINATION DE L'EXAMEN RELATIF AU PERMIS DE TRAITER	
	7.6	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS	
	7.7	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	
	7.8	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	
	7.9	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE	
	7.10	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE	
	7.11	AGRIALI <i>FORM</i>	59
8.	PR	OGRAMME D'ACTIVITES 2009	61
9.	CO	ONCLUSIONS	62
•			

Mot du vice-président

La météo de l'année 2009 a permis à l'agriculture suisse de travailler dans des conditions favorables. Les récoltes en quantité et qualité ont récompensé l'engagement et le savoir-faire des producteurs de notre pays! Ce constat réjouit l'analyste mais se voit rapidement terni par la baisse quasi générale de tous les produits agricoles.

L'angoisse a même gagné les campagnes et lors de la manifestation de Sempach, les paysannes et les paysans de toute la Suisse ont pu exprimer leur ras le bol et leur hargne envers un système qui ruine les agriculteurs mais qui profite à certains partenaires du marché. En effet, le manque de cohésion et d'organisation du monde agricole a permis à de nouveaux roitelets de s'infiltrer et diriger à leur guise certaines branches de production!

La manifestation a vu les intervenants demander aux responsables politiques d'instituer un encadrement digne de ce nom à l'agriculture suisse et non pas de la laisser s'étouffer dans le chaudron d'une économie de marché ultralibérale. Par leur présence, les agriculteurs ont dénoncé le non-respect de leur production qui se brade en dessous de toute éthique morale d'une société moderne.

Si de nombreuses productions sont concernées par ces remarques, la filière du lait industriel nous plonge dans l'expectative pour plusieurs raisons! Réclamée à juste titre par les producteurs de lait, la force obligatoire a été promulguée par le Conseil fédéral depuis quelques temps et mise à disposition de l'Interprofession Lait (IPL) pour gérer les quantités de lait industriel. Il semblait que ces mesures devaient permettre une régulation de ce marché en chamaille. A ce jour on peut affirmer que la situation est plus que chaotique, elle est révoltante!

La composante paritaire de cette IPL aurait dû permettre à la profession de négocier avec un front uni, mais la réalité est toute autre car les intérêts au sein des producteurs ne sont pas convergents! La manipulation odieuse de certains acheteurs de lait qui font miroiter des perspectives quantitatives va à l'encontre du rôle de base de l'IPL en matière de régulation!

Cette situation démontre que la profession n'a pas su s'organiser alors que la sortie du contingentement étatique était programmée depuis 2002!

Il est donc urgent de repenser l'organisation de défense professionnelle dans notre pays tout en étant conscient que le défi est de taille mais urgent.

Oui, le temps presse car l'environnement économique et politique de notre pays conduit à des échanges et des accords internationaux qui mettent à notre agriculture tous les jours un peu plus de pression.

Pour la Romandie et le Jura Bernois, AGORA représente l'outil par excellence pour fédérer les agriculteurs avec des revendications objectives au développement de ses régions parfois éloignées des centres de transformation.

Gageons que notre organisation saura dynamiser toutes les forces de notre pays pour retrouver un peu de sérénité et de solidarité au sein de l'agriculture de notre pays !

Enfin, malgré les difficultés actuelles, je pense que l'agriculture jouera à l'avenir un rôle salutaire pour l'ensemble de la société et sera garante d'un développement durable .Elle sera capable de nourrir l'humanité par des produits de qualité, capable de pérenniser les paysages et les ressources naturelles. Ce défi passera alors par la reconnaissance, la confiance et le respect des agriculteurs par l'ensemble de la société!

Vincent Eggenschwiler



Défense et promotion professionnelle

Formation professionnelle

Coordination romande

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes

Au niveau romand

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, viticulteurs, cavistes et arboriculteurs

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)

Promotion de la formation de base et supérieure

Collaboration avec les établissements de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle de base
- d'examens professionnels pour les paysannes (CREPP)

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail Agri Ali *Form*

Vice-présidence d'agridea, développement de l'agriculture et de l'espace rural Secrétariat et gestion de projet formation professionnelle supérieure au sein d'AgriAliForm

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes



Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)

Fédération des pépiniéristesviticulteurs suisses (FPVS)

VITIPLANT

Le déclic, antenne téléphonique pour les familles paysannes en difficulté

Agri TOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail Convention avec USP, Uniterre Commission intercantonale Terroirs (CiT)

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef Romandie)

Secrétariat des « Magiciens de la Terre »

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »

Publications dans la presse agricole et non agricole Coordination d'actions de relations publiques

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

Organisations	Siège et adresse pour la correspondance	Président
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Jean-René GERMANIER Rte Cantonale 285 - Balavaud 1963 Vétroz Tél. 027/346 12 16
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. François HALDEMANN Ch. Maisonnex-Dessus 21 1217 Meyrin Tél. 022/785 08 06
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Case postale 100 2853 Courfaivre Tél. 032/426 53 54	M. Vincent EGGENSCHWYLER Rte de Vermes 3 2832 Rebeuvelier Tél. 032/435 67 86
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Jean-Michel CARNAL Les Ecorcheresses 2748 Souboz BD 032/484 90 56
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 1000 Lausanne 6	M. Christian KEIMER Ch. Bâtiule 12 1241 Puplinge GE Tél. 022/349 50 70
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Jordils 1 Case postale 128 1000 Lausanne 6 Tél. 021/617 74 61	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE M. Gilbert BUTTY M. Willy Debély Case postale 1 R. Jonquilles 1 1670 Ursy 2053 Cernier Tél. 021/909 56 82 Tél. 032/853 42 02 ASSOCIATION DES MAITRES M. Benoît PERROUD M. Jacky PAVILLARD AGRICULTEURS DE LA SUISSE Grange La Battiaz La Petite Maison **ROMANDE** 1690 Villaz s/Pierre 1304 Senarclens Tél. 026/653 26 50 Tél. 021/862 13 49 ASSOCIATION ROMANDE DES Mme Cosette GRIN-PINARD Mme Monique TOMBEZ **PAYSANNES PROFESSIONNELLES** 1405 Pomy Ferme La Cerjaulaz 024/426 06 63 1510 Moudon Tél. 021/905 19 79 **FENACO** M. Lienhard MARSCHALL Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Wyden 3176 Neuenega Tél. 021/946 02 02 Tél. 031/741 25 19 **ASSOCIATION DES MAITRES** M. Philippe DURUZ M. Boris KELLER Rte de Clarmont VITICULTEURS ROMANDS 2028 Vaumarcus 1114 Colombier Tél. 032/835 19 92 Tél. 021/803 19 34 ASSOCIATION DES MAITRES M. Etienne BETRISEY M. Jean-Yves BEAUSOLEIL CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE Rte de Villa 25 En Délèze C 1966 Ayent 1867 Ollon Tél. 024/499 26 74 Tél. 079/611 60 43 **COORDINATION DES PAYSANNES** Mme Dominique BORY Mme Dominique BORY 1, ch. des Charbouilles 1, ch. des Charbouilles **ROMANDES** 1278 La Rippe 1278 La Rippe 022/367 13 44 022/367 13 44 ASSOCIATION DES MARCHES Mme Martine MELDEM Mme Martine MELDEM **PAYSANS** Le Tirage Le Tirage 1143 Apples 1143 Apples 021/800 38 61 021/800 38 61 **PROLAIT** M. Eric JORDAN M. Benjamin HENCHOZ Rte de Lausanne 23 Rue du Milieu 4 1417 Essertines-sur-Yverdon 1400 Yverdon-les-Bains

024/424 20 10

024/435 11 56

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2009)

	Membres	Adresse	Entrée
М.	HALDEMANN François	Président, Ch. Maisonnex-Dessus, 1217 Meyrin 1 ^{er} vice-président, Rte Vermes 45, 2832 Rebeuvelier	2005 2003
M.	EGGENSCHWILER Vincent	2 ^{ème} vice-président, R. Champmarais 2, 1963 Vétroz	
M.	FONTANNAZ André	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2008
M.	BLANC Daniel	1	2003
M.	BORY Marc-André	Délégué AMASR, Ch. de la Louchyre, 1084 Carrouge	2007
М.	CARNAL Jean-Michel	Président CAJB, 2748 Souboz-les-Ecorcheresses	2002
М.	ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M.	FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
M.	FELLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M.	FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
M.	GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme	HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
М.	LACHAT Jean-Paul	Secrétaire CJA, Case postale 100, 2853 Courfaivre	2003
M.	PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M.	SANDOZ André	Rte des Fontaines 1, 2054 Chézard	1996
M.	STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M.	THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme	TOMBEZ Monique	Représentante ARPP, La Cerjaulaz, 1510 Moudon	2004
	Invités : Conseillers(ères) d'Etat/Ministre Chefs de service de l'agriculture		
M.	MERMOUD Jean-Claude	Conseiller d'Etat, Caroline 11, 1014 Lausanne	
M.	BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1014 Lausanne	
M.	WINKLER Samuel	Délégué à l'agriculture du Jura bernois, 2732 Loveresse	
M.	CORMINBOEUF Pascal	Conseiller d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M.	KRAYENBUHL Pascal	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
	KÜNZLER Michèle	Conseillère d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M.	VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M.	HAINARD Frédéric	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M.	LAVANCHY Laurent	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M.	PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des	
		Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M.	BEURET Bernard	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M.	CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du	
M.	DAYER Gérald	Gouvernement, 1950 Sion Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-	
171.	5. T. E. T. GOTAIG	Conthey	
	<u>Invités :</u>		
Mme M.	BAILLY Martine EGGENSCHWILER Christophe	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne USP, Kappellenstrasse 5, 3005 Berne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

- M. GRANDGIRARD Pierre-André, président, 1482 Cugy
- M. GAILLARD Raphaël, vice-président, 1950 Châteauneuf-Sion
- M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
- M. BERNHARD Jean-Pierre, 1304 Cossonay-Ville
- M. BERRET Fabrice, FRI, 2852 Courtételle
- M. BIANCO Guy, 1950 Châteauneuf-Sion
- M. CHEVALLEY Marc-André, 1233 Bernex
- M. COTTET Francis, IAG Posieux
- M. SANTSCHI Patrick, 2300 La Chaux-de-Fonds
- M. SCHWAGER Alexandre, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
- M. SPYCHIGER Henri, 2610 Mont-Crosin
- M. PERDRIZAT Jean-Pierre, secrétaire, AGORA, 1000 Lausanne 6
- M. MESSNER Toni, invité, OFFT, 3003 Berne
- M. ROESCH Jakob, invité, USP, 5201 Brougg

COMMISSION DES EXAMENS DE MAITRISE AGRICOLE

- M. ODIET Pierre-André, président, FRI, 2852 Courtételle
- M. BISE Philippe, vice-président, 1489 Murist
- M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
- M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
- M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
- M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
- M. GERBER Tom, 2732 Reconviliers
- M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
- M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
- M. WALTER Dominic, 1254 Jussy
- M. RUETSCHI David, secrétaire, AGORA, 1000 Lausanne 6
- Mme BRIOD Magali, invitée, 1526 Forel-sur-Lucens
- M. ROESCH Jakob, invité, USP, 5201 Brougg
- OFFT, M. MEYRAT Michaël, invité, 3003 Berne

COMMISSION DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES MAITRISES POUR ARBORICULTEURS, VITICULTEURS ET CAVISTES

Commission plénière

- M. MERCIER Denis, président, 3960 Sierre (CTV et bureau)
- M. RUGGLI Dominique, vice-président, IAG, 1725 Posieux (CTA et bureau)
- M. LOUIS Hubert, 2^{ème} vice-président, 2520 La Neuveville (CTV, CTC et bureau)

Mme BERTONE Catherine Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates (CTA)

- M. BOVET Philippe, 1271 Givrins (CTC)
- M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon (bureau)
- M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey (CTA)
- M. CHENUZ Maurice, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges (CTV)
- M. DE MONTMOLLIN Alexandre, Station cant. viticulture et d'œnologie, 1228 Plan-les-Ouates (CTV et CTC)
- M. DERRON Eric, 1787 Môtier (CTV)
- M. DUFAUX Daniel, 1096 Cully (CTC)
- M. DUPRAZ Philippe, EIC, 1260 Nyon (CTV)
- M. FLEURY Dominique, EIC, 1260 Nyon (CTA)
- M. FOURNIER Yannick, EIC, 1260 Nyon (CTC)
- M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion (CTC et bureau)
- M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon (bureau)
- M. GRUAZ Alain, Schenk SA, 1180 Rolle (CTC)
- M. MAFFEI Daniele, Instituto agrario cant., 6828 Mezzana-Balerna (CTV, CTC, CTA)
- M. MAURER Jürg, Station cantonale d'arboriculture, 3425 Koppingen (CTA)
- M. NANCHEN Dyonis, 1955 Chamoson (CTV)
- M. OLIVIER Richard, Station cantonale d'arboriculture, 1110 Morges (CTA)

Mme PERROTTET Monique, 2074 Marin Epagnier (CTV)

- M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy (bureau et CTA)
- M. RAYROUX Fabrice, 2023 Gorgier (CTC et bureau)
- M. RODUIT Pierre-André, Office cant. viticulture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTV)
- M. ROSSIER Jacques, Office cant. d'arboriculture, 1950 Châteauneuf-Sion (CTA)

Mme SCHAER Janine, 1588 Cudrefin (CTC)

M. RUETSCHI David, secrétaire, AGORA, 1000 Lausanne 6 (CTA, CTC, CTV et bureau)

OFFT, M. MEYRAT Michel, 3003 Berne (invité – bureau)

(CTV = Commission technique viticole)

(CTC = Commission technique caviste)

(CTA = Commission technique arboricole)

COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE PAYSANNE (nommée par les associations paysannes cantonales)

Mme BRIOD Magali, présidente, 1526 Forel-sur-Lucens

Mme DUMAUTHIOZ Yaël, 1304 Senarclens

Mme FAVRE Gisela, 1092 Belmont

Mme ROY Anne, 2900 Porrentruy

Mme CORBOUD Catherine, secrétaire, AGORA, 1000 Lausanne 6

Mme JACOT Marie-Claude, invitée, Grangeneuve, 1725 Posieux

M. ODIET Pierre-André, FRI, invité, 2852 Courtételle

Mme PAVILLARD Anne-Marie, invitée, 1110 Marcelin-Morges

Mme SOLLIARD Patricia, invitée, 1951 Châteauneuf-Sion

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

- M. SCHWAGER Alexandre, président, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
- M. BERLANI Pierre-Alain, vice-président, EMTN, 2053 Cernier
- M. BIANCO Guy, 1950 Châteauneuf-Sion
- M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon
- M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
- M. CASANOVA Pierangelo, Istituto agrario cantonale di Mezzana, 3828 Balerna
- M. CHRIST Jean, Ecole professionnelle et spécialisée de Martigny, 1920 Martigny
- M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
- M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
- M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
- M. MISEREZ Gilles, CFPen, 1254 Jussy (dès le 01.08.2009)
- M. MOLL Virgile, Division forestière 8, 2710 Tavannes
- M. ROTH Edouard, Office des Forêts, 2882 St-Ursanne
- M. RONGET Pierre, CFPen, 1254 Jussy (jusqu'au 31.07.2009)
- M. ROULIN Nicole, Responsable de la formation équestre, 1093 La Conversion
- M. SCHINDLER Magdalena, Haute école suisse d'agronomie, 3052 Zollikofen
- M. STETTLER André, Service des Forêts et de la Faune, 1762 Givisiez
- M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
- M. PERDRIZAT Jean-Pierre, secrétaire, AGORA 1000 Lausanne 6
- M. MESSNER Toni, invité, OFFT, 3003 Berne
- M. RUETSCHI David, invité, AGORA, 1000 Lausanne 6

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

- M. KNOBEL Beat, président, FRI, 2852 Courtételle
- Mme HAUSER Karine, vice-présidente, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
- M. BUSSARD Nicolas, IAG, 1725 Posieux
- M. DEMIERRE Martin, Centre formation laitière et agro-alimentaire, 1725 Posieux
- M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
- M. GIROD Philippe, 1950 Châteauneuf-Sion
- M. HAUTIER Serge, EIC, 1260 Nyon
- M. HUGUELIT Yann, CNAV, 2053 Cernier
- M. MISEREZ Gilles, CFPen, 1254 Jussy (dès le 01.08.2009)
- M. RONGET Pierre, CFPen, 1254 Jussy (jusqu'au 31.07.2009)
- M. SCHWAGER Alexandre, Agrilogie-Marcelin, 1110 Morges
- M. WILLENER Walter, AGORA, 1000 Lausanne 6
- M. PERDRIZAT Jean-Pierre, secrétaire, AGORA, 1000 Lausanne 6
- M. MESSNER Toni, invité, OFFT, 3003 Berne
- M. PELLAUX Daniel, invité, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley
- M. ROUX Michel, invité, ASIAT, 3052 Zollikofen
- M. SCHWAB Peter, invité, Agridéa, 1000 Lausanne 6

SECRETARIAT D'AGORA

- M. WILLENER Walter, Directeur, ingénieur agronome EPFZ (80%, puis 90% dès le 01.07.2009)
- M. PERDRIZAT Jean-Pierre, Licencié HEC, adjoint de direction (100%)
- M. RUETSCHI David, Ingénieur agronome HES (80% formation professionnelle)
- M. BARDET Loïc, Ingénieur agronome EPFZ (50% dès le 01.06.2009)
- M. DEMIERRE Jacques, Agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)

Mlle BETTEX Céline, Secrétaire (100%)

Mme BOURQUENOUD Maryse, Secrétaire-comptable (80%, puis 60% dès le 01.10.2009)

Mme BRIOD Magali, Secrétaire-comptable (50%)

Mme CORBOUD-JATON Catherine, Secrétaire (50%)



Rapport annuel 2009

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 03.04.2009 à 11h00 heures, au Château de Vaumarcus (NE)

Présidence: M. F. HALDEMANN, président

Présents: Membres du comité: Mmes et MM.

> M.-A. BORY, J.-M. CARNAL, V. EGGENSCHWILER, F. ERARD, J.-M. FALLET, P.-Y. FELLEY, A. FONTANNAZ, M. FRUTSCHI, F. GLAUSER, A-M. HÄMMERLI,

J.-P. LACHAT, Y. PELLAUX, A. SANDOZ, L. THOMAS, M. TOMBEZ

Commissions AGORA: MM.

G. ANDREY, E. CHASSOT, PH. DERIAZ, R. GAILLARD, R. LEIMGRUBER, P. RONGET,

A. SCHWAGER

Commission de gestion: Mme et M.

J. MATHEZ, CH. GOUMAZ

Secrétariat: Mmes et MM.

W. WILLENER, J.-P. PERDRIZAT, D. RUETSCHI, J. DEMIERRE, M. BOURQUENOUD, M. BRIOD,

C. BETTEX, C. CORBOUD

Invités: Mmes et MM.

M. AUBRY, AGRIDEA

Ph. Bardet, directeur Interprofession du Gruyere

M.-J. DUVOISIN, LE DECLIC CH. EGGENSCHWILER, USP A. FARINE, DIRECTEUR AOC-IGP

Ph. Herminjard, Federation vaudoise des vignerons

E. JORDAN, PROLAIT CH. PIDOUX, PRESSE

D. ROCHAT, ECONOMIESUISSE

A. RÖSTI ET D. KOLLER, PSL

E. SCHLUMPF, PROVIANDE

D. SCHNEIDER, DIRECTEUR LOBAG

U. SCHNEIDER, VICE-DIRECTEUR USP

Excusés: 3 invités

> 6 membres du comité ou invités au comité 16 membres des commissions AGORA

2 déléqués

Selon liste jointe à l'original du procès-verbal.

Procès-verbal: C. CORBOUD

Nombre de délégués: (D'après la liste de présence

signée durant l'assemblée)

1 délégué du canton de Berne 2 déléqués du canton de Fribourg

1 délégué du canton de Genève

8 délégués du canton de Vaud

2 délégués du canton de Neuchâtel

2 délégués du canton du Valais

1 délégué du canton du Jura

17 déléqués

+ 11 délégués de diverses organisations



Rapport annuel 2009

Ordre du jour:

- 1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 11 avril 2008
- 2. Rapport du président
- 3. Rapport d'activité
- 4. Rapports financiers
 - 4.1 Présentation des comptes 2008
 - 4.2 Rapport de la commission de gestion
 - 4.3 Budget 2009 et cotisations
- 5. Programme d'activités 2009
- 6. Admission d'un membre
- 7. Elections
 - à la commission de gestion
- 8. Divers et imprévus

M. LE PRÉSIDENT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION: Les délégués désignent M. Vincent Eggenschwiler et Mme Monique Tombez.

M. LE PRÉSIDENT fait part de l'ordre du jour de la séance.

<u>DECISION</u>: Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 avril 2008

<u>DECISION</u>: Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 11 avril 2008 est adopté tel que présenté.

2. Rapport du Président

En préambule, <u>M. LE PRÉSIDENT</u> apporte quelques considérations sur la crise financière et économique mondiale et s'interroge sur les conséquences de cette crise pour l'agriculture. Pour les pessimistes, la baisse des cours des céréales et globalement de toutes les denrées alimentaires, ne favoriseront pas les investissements dans ce secteur d'activité. Pour les optimistes, la situation pourrait être l'occasion de mettre en place un nouvel ordre mondial.

Ramenée au microcosme helvétique, l'agriculture pourrait devoir faire face à des difficultés de l'économie suisse et voir l'enveloppe budgétaire PA 2015 se réduire. Si l'accord de libre échange avec l'UE doit continuer d'être refusé, il convient également de ne pas manquer l'opportunité de travailler sur les mesures d'accompagnement qui devraient être mises en application en cas d'ouverture des marchés. Il pourrait même être audacieux de soutenir et d'accompagner toute démarche sectorielle visant à conclure des accords bilatéraux avec l'UE. A terme, et à un niveau supérieur, M. LE PRÉSIDENT relève le devoir d'imaginer les moyens de concilier la légitimité d'une souveraineté alimentaire de nos pays avec la légitimité de vouloir exporter pour des pays du Sud qui n'ont guère d'autres moyens de pouvoir équilibrer leur balance commerciale.

Pour terminer, <u>M. LE PRÉSIDENT</u> souhaite que les jeunes exploitants du pays puissent avoir CONFIANCE en l'avenir de leur profession.

Rapport annuel 2009

3. Rapport d'activité

M. WILLENER apporte quelques considérations particulières sur les points suivants :

- Accord de libre-échange agricole (ALEA): <u>M. WILLENER</u> pense que, en raison de la crise financière, le moment est particulièrement bon pour trouver une large alliance pour faire échouer un ALEA.
- Vulgarisation agricole: M. WILLENER est heureux de voir que le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons a permis à AGRIDEA de maintenir ses assises financières données par la Confédération. Il en est de même dans les cantons.
- Tourisme rural : une étude faite par le SAB pour savoir quels sont les freins et les chances pour amener cette activité au niveau de celui atteint dans les pays voisins a suscité un énorme intérêt médiatique, confirmant entre autres l'option prise de confier sur le plan national la promotion du tourisme rural au Département Communication de l'USP.
- Marché laitier: la future Interprofession du lait suisse est indispensable pour que le secteur laitier retrouve sa sérénité et dispose des outils nécessaires à son fonctionnement.
- Aménagement du territoire : AGORA estime qu'il y a lieu de rejeter la révision complète de cette loi et d'agir au travers d'une révision de la loi actuelle en renforçant le statut de la zone agricole, en facilitant les constructions en lien avec l'agriculture et en facilitant l'utilisation de volumes existants dans les bâtiments agricoles désaffectés.

Rapport d'activités sur la formation professionnelle

M. Perdrizat relate l'avancement des travaux et les événements qui se sont déroulés durant l'année 2008 qui a été très riche au niveau de la formation professionnelle. Elle consacre la fin des travaux de réforme entamés en 2005 au niveau de la formation professionnelle initiale. D'autre part, la promulgation des ordonnances de formation pour l'attestation fédérale professionnelle (AFP) et pour le certificat fédéral de capacité (CFC) marque le début de la phase de construction et de mise en œuvre de ces nouvelles formations. 2008, c'est aussi l'aboutissement de la mise en place du Fonds de la formation professionnelle du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Enfin, les premières réflexions ont été entamées pour une adaptation de la formation professionnelle supérieure à la nouvelle formation professionnelle initiale. AGORA – tant par la présidence de l'organisation du monde du travail AgriAliForm que par les représentants au sein de groupes de travail – a été impliquée dans les décisions prises au niveau national.

DECISION:

L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le rapport du président, le rapport du directeur et du directeur-adjoint.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2008

M. WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2008. Les comptes bouclent avec une perte de Fr. 1'182.22 et le bilan fait état de Fr. 745'374.84 à l'actif et au passif. M. WILLENER fait part du stock de 800 BD « Champs libres » activé à Fr. 10.--/ex. à l'actif. 2'200 exemplaires sur 3'000 imprimés ont été écoulés. Il souligne la contribution de fenaco et de la Communication de base de l'USP dans cette opération.



Rapport annuel 2009

Dans l'explication de la perte, il mentionne la contribution OFFT qui est passée de presque Fr. 100'000.— en 2007 à Fr. 12'184.00 en 2008.

4.2 Rapport de la commission de gestion

M. Christophe Goumaz donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

4.3 Budget 2009 et cotisations

M. WILLENER commente le budget figurant sur les feuilles distribuées à l'entrée. Le budget laisse présager une perte de Fr. 4'000.-- pour le prochain exercice. AGORA tente de compenser la différence de contribution de l'OFFT par une augmentation des mandats (AgriAli*Form*, CREPP, Formation professionnelle de la Fédération suisse des vignerons, formation pour l'obtention des paiements directs, stand de formation, Agridea).

M. WILLENER ajoute que des réflexions de fond sont en cours avec le bureau sur l'avenir du financement d'AGORA. Pour terminer, l'augmentation des charges salariales est due à la prochaine reprise de son poste à 100% par le directeur et par une augmentation du pourcentage de travail de David Ruetschi.

DECISION:

Les comptes 2008, le bilan au 31 décembre 2008, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi que le budget 2009 sont approuvés sans opposition et sans remarque particulière.

5. Programme d'activités 2009

M. WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 53 du rapport annuel.

6. Admission d'un membre

M. LE PRESIDENT donne lecture de la demande d'admission de Prolait, du 23 juin 2008, qui sollicite également de pouvoir participer aux séances de comité. Il précise que le comité a donné un préavis favorable.

M. B. HENCHOZ appuie la demande de candidature de Prolait par quelques mots qu'il conclut par des remerciements pour le soutien d'AGORA dans le défi de projet de création d'une Interprofession du lait suisse.

DECISION:

Prolait est admis à l'unanimité en tant que nouveau membre d'AGORA.

M. WILLENER précise que M. Eric JORDAN sera désormais associé aux séances de la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture de la Suisse romande. Pour ce qui est du comité, Prolait pourra être agrémenté au gré du renouvellement de celui-ci.

7. Elections

- de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que Mme Eliane RUFENER arrive au terme de son mandat et la remercie. Selon le tournus habituel, il appartient au canton de Genève de désigner un suppléant.

M. Marc FAVRE, vice-président d'AgriGenève est proposé.



Rapport annuel 2009

DECISION:

M. Marc <u>FAVRE</u> est élu à l'unanimité comme membre suppléant à la commission de gestion.

La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2009 :

Membres: Eric JACQUOD, VS

Josiane MATHEZ, NE Laurent SCHWAB, JB

Suppléants: Christophe GOUMAZ, FR

Marc FAVRE, GE

8. Divers et imprévus

M. Willy <u>Debely</u>, délégué pour les apiculteurs romands, tient à sensibiliser les agriculteurs à la perte des abeilles et aux dangers qui leur sont causés par les faucheuses rotatives et les produits phytosanitaires. Il remercie les agriculteurs de traiter et de faucher en soirée plutôt qu'en journée.

M. Christophe <u>EGGENSCHWILER</u> apporte les salutations de l'USP et de M. J. BOURGEOIS en particulier. Il cite brièvement les activités prioritaires en cours et les événements d'actualité : en matière de lait, il évoque avec satisfaction la mise sur pied d'une organisation fonctionnelle au 1^{er} mai. En ce qui concerne l'OMC, l'USP considère que rien ne devrait bouger dans ces prochaines années. Pour ce qui est de l'ALEA, une volonté politique est toujours d'actualité, mais elle est reléguée par d'autres priorités. Toutefois, des travaux internes sont réalisés afin de minimiser le choc en cas d'acceptation. <u>M. EGGENSCHWILER</u> cite d'autres activités en cours au niveau national, dont le développement du système des paiements directs, pour lequel un travail de fond est fourni.

M. Laurent <u>LAVANCHY</u>, chef de service de l'Economie agricole du canton de Neuchâtel, salue les délégués au nom du Gouvernement neuchâtelois. L'agriculture neuchâteloise compte environ 900 professionnels. Quant à la viticulture, le canton est 6^{ème} de Suisse avec 600ha répartis sur 415 exploitants, pour un rendement brut de 20 millions de francs par année. Il invite les délégués à déguster sans plus attendre un Chasselas régional.

M. Albert <u>RÖSTI</u>, de PSL, salue les organisations présentes. Il remercie AGORA et ses membres pour le soutien extraordinaire qui a été apporté à PSL ces deux dernières années. Des forces énormes sont déployées de tous côtés afin de segmenter tous les marchés et de créer une plateforme interprofessionnelle, sous l'égide de l'USP.

M. LE PRESIDENT remercie les intervenants, la direction, les collaborateurs et le comité d'AGORA, ainsi que les directeurs des Chambres d'agriculture de la Suisse romande pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée, M. LE PRESIDENT clôt la séance à 12h35 heures.

La rédactrice du procès-verbal:

C. Corboud

20.04.09



Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni deux fois. En janvier 2009, il a examiné les questions administratives, la dotation en personnel et le budget de l'année.

Au niveau du personnel, Magali Briod, en incapacité de travail depuis fin octobre 2008, a repris son activité à 50% à mi-mars 2009. Avec satisfaction, elle a retrouvé une pleine santé. A fin août, Mme Maryse Bourquenoud a perdu subitement son mari, décédé accidentellement. Cela a nécessité un nouvel aménagement de son temps de travail qui est passé, au 1^{er} octobre, de 80% à 60%. Très marquée par ce triste événement, elle a eu de nombreuses absences qui ont nécessité davantage de travail pour Mmes Corboud et Briod.

Au 1^{er} juin 2009, AGORA a engagé M. Loïc Bardet, ingénieur agronome, d'Essertes, à 50% pour la mise en route, puis pour le secrétariat de l'ASSAF (voir pt 2.3.5.4). M. Bardet connaît bien AGORA pour y avoir fait un stage professionnel en 2007.

Le directeur Walter Willener, avec la fin de la présidence du Grand Conseil neuchâtelois en juin 2009, a augmenté son temps de travail de 80 à 90% dès juillet.

En juillet, le bureau a procédé à l'examen détaillé des finances d'AGORA. Sur la base d'un document de référence établi par la direction, détaillant et analysant les nombreuses activités, il a établi une planification financière jusqu'en 2013. Le tarif journalier pour les secrétariats et les mandats seront revus dès 2010. Un certain nombre d'activités non couvertes sur le plan financier seront progressivement abandonnées. Le financement des tâches de formation professionnelle sera réexaminé avec les cantons.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2009.

En mars, il a

- approuvé les comptes 2008, le budget 2009 et le rapport d'activités,
- rejeté le projet de loi sur le développement territorial qui devrait remplacer la loi sur l'aménagement du territoire,
- apporté son soutien à une initiative parlementaire relative au bail à ferme agricole,
- pris connaissance des derniers développements dans la formation professionnelle agricole.

En mai, il a

- mené une discussion sur le marché laitier et apporté son soutien à l'USP pour la mise en place d'une véritable Interprofession du lait industriel,
- accepté la location d'un bureau dans le futur bâtiment de l'USP à Berne,
- apporté son soutien conditionnel à un éventuel référendum contre l'introduction unilatérale du principe du Cassis de Dijon, si la loi n'était pas sensiblement corrigée au Parlement.
- pris connaissance, de manière critique, du rapport sur l'évolution future des paiements directs.
- salué la mise en route de la plate-forme d'opposition à l'ALEA,

Rapport annuel 2009

- entendu les responsables alémaniques de la Fondation « Agriculture et handicap » qui souhaite s'implanter en Suisse romande.

En septembre, il a:

- pris connaissance des résultats de la session 2009 des brevets et maîtrises,
- discuté d'un éventuel aboutissement du référendum contre le Cassis de Dijon,
- donné le feu vert pour la création de l'ASSAF-Suisse (opposition ALEA),
- pris connaissance du plan financier AGORA 2010-2013 et des mesures visant à l'équilibre financier,
- discuté le marché laitier et pris position contre une éventuelle nouvelle grève du lait.

1.3 Assemblée des délégués

Les trois « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le 3 avril 2009 au Château de Vaumarcus. Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport. A noter l'admission d'un nouveau membre avec Prolait, Fédération laitière.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie 8 fois, dont une séance de 2 jours à Neuchâtel. Elle a notamment examiné et discuté les dossiers suivants :

- actualité agricole dans les cantons qui permet un intéressant tour de table entre les participants,
- encaissement des cotisations professionnelles par le biais des paiements directs,
- financement des activités de formation professionnelle et alimentation du fonds national,
- organisation et financement des cours interentreprises,
- vaccination contre la langue bleue obligatoire, largement soutenue,
- mise en place d'une Interprofession Lait,
- composition du Conseil d'administration des Sucreries,
- secrétariat et présidence de la Fédération suisse des vignerons,
- préparation de la séance des Clubs agricoles des Grands Conseils romands,
- participation au Forum national sur la souveraineté alimentaire,
- suivi de la législation sur le Cassis de Dijon,
- problématique des liquidités chez les agriculteurs avec démarche concertée avec l'USP et la CCSAR,
- collaboration avec AGRI,
- fonctionnement et financement de l'antenne téléphonique « Le Déclic »,
- réflexions sur l'organisation future de la défense professionnelle.
- préparation de la séance AGORA-USP et du séminaire USP d'octobre 2009,
- participation à la manifestation agricole de Sempach,
- réduction des quotas de betteraves sucrières,
- préavis favorable à la vaccination obligatoire contre la langue bleue en 2010,
- suivi de la « Révolte paysanne » d'Uniterre,
- contrôles dans le cadre de Suisse-Garantie pour le colza,
- promotion de la formation professionnelle agricole,
- actualité agricole au Parlement,
- réorganisation et direction future pour agridea.

Rapport annuel 2009

Durant l'année, la Conférence a rencontré par deux fois une délégation d'Uniterre pour discuter les thèmes d'actualité. Ces discussions ne sont pas faciles, dans la mesure où les revendications d'Uniterre, souvent justifiées sur le fond, ne sont pas souvent réalistes et politiquement guère soutenables. Elle a aussi entendu Philippe Bardet, directeur de l'Interprofession du Gruyère et l'a assuré de son soutien pour le bon fonctionnement de cette organisation.

Des thèmes comme le marché laitier, l'Interprofession du Lait, l'Accord de libre-échange agroalimentaire et la mise en place de la plate-forme d'opposition, la formation professionnelle et son financement ont été à l'ordre du jour de pratiquement toutes les séances.

L'élargissement de la Conférence à Eric Jordan, directeur de Prolait a permis de recueillir de précieuses informations sur le marché laitier et a permis à AGORA d'être actif dans ce secteur en 2009.

En fin d'année, la Conférence a pris congé de Daniel Blanc, directeur de la Chambre fribourgeoise d'agriculture qui a donné une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle (commercialisation de produits du terroir). Dès 2010, il sera remplacé par Frédéric Ménétrey, nouveau directeur, ancien collaborateur de l'USP.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

En plus de l'important projet de loi sur le développement territorial (voir pt 2.1.1), AGORA a pris position, en 2009, sur les objets suivants, dans l'ordre chronologique :

- La demande de réduction du taux de douane du lactosérum en poudre utilisé comme aliment de complément pour les jeunes animaux, rejetée parce que le taux actuel n'est pas disproportionné par rapport à la valeur du produit. En outre, une réduction pénaliserait la production laitière indigène;
- La modification de la loi sur le génie génétique relative à la prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture, acceptée davantage par pragmatisme que par conviction, pour 3 ans (fin 2013);
- L'avant-projet de loi vaudoise sur l'agriculture avec le soutien d'AGORA en ce qui concerne le chapitre consacré à la formation professionnelle agricole de base et continue;
- La modification de l'Ordonnance sur les produits thérapeutiques, acceptée dans la mesure où elle porte sur les éléments techniques de détail. AGORA a cependant réitéré ses critiques sur cette ordonnance, dont l'application pratique reste problématique et coûteuse pour l'agriculture. Une révision totale, avec des simplifications importantes, par exemple pour les exploitations fabriquant leurs propres aliments, a été demandée;
- La modification de l'Ordonnance sur les importations agricoles, acceptée dans la mesure où elle simplifie le travail administratif des importateurs. Il a été demandé que dans d'autres modifications législatives, des simplifications soient faites aussi au bénéfice des exploitants agricoles;
- La modification de l'Ordonnance sur l'agriculture biologique, acceptée sans remarques;
- La procédure de qualification proposée par AgriAliForm acceptée avec des remarques de détail;
- La révision de la loi sur les denrées alimentaires, rejetée tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, la reprise intégrale du droit européen sur les denrées alimentaires constitue un affaiblissement global par rapport au droit suisse. La compétence des cantons en matière de contrôle est remise en cause. Sur la forme, la révision est inopportune au vu des inconnues liées à la mise en œuvre de la législation sur l'introduction du Cassis de

Rapport annuel 2009

Dijon et à un éventuel ALEA. Il n'est pas acceptable d'avoir mis cette révision comme préalable aux négociations ALEA en cours;

- Le projet de module relatif aux constructions rurales de l'aide à l'exécution sur la protection de l'environnement en agriculture, jugé irréaliste et difficilement applicable par AGORA. Le projet est un exemple parfait de programme d'occupation pour fonctionnaires fédéraux et cantonaux. Nous avons demandé la suppression de ce projet et d'autres identiques en préparation et l'organisation d'une table ronde avec les milieux concernés. Le contexte économique et politique difficile de l'agriculture doit être pris en compte;
- La modification de l'ordonnance sur la déclaration des produits, avec l'obligation de déclarer la viande de lapin importée produite avec des méthodes interdites en Suisse, acceptée telle que proposée;
- Les ordonnances et les plans de formation CFC et AFP d'horticulteur, avec un certain nombre de remarques critiques au niveau du profil de la profession, de la procédure de qualification et des exigences posées aux formateurs;
- L'ordonnance réglant la mise sur le marché de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères (Cassis de Dijon). AGORA s'est référé à l'avis détaillé donné par Prométerre dans ce dossier. Plusieurs points ont été contestés, dont la primauté des règlementations sectorielles, les informations sur le produit, les décisions de l'OFSP en matière d'admission de produits alimentaires, la surveillance du marché et les mesures des autorités cantonales:
- L'ordonnance sur la vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton en 2010 (langue bleue), avec l'approbation du principe de l'obligation, avec un régime d'exception possible donné par les vétérinaires cantonaux. A ce niveau, les critères justifiant la nonvaccination seraient à harmoniser:
- La révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, refusée dans la mesure où elle pourrait conduire à de nouvelles charges pour les exploitants agricoles au travers de coûts plus élevés pour les produits phytosanitaires. La reprise du droit européen devrait faciliter l'accès à des produits étrangers meilleur marché, ce qui n'est pas le cas;
- L'ordonnance sur l'imposition des bénéfices de liquidation en cas de cessation définitive de l'activité lucrative indépendante, où AGORA a repris les propositions de correction formulées par l'USP.

2.1.1 Modification de la loi sur l'aménagement du territoire

En début d'année, l'Office fédéral du développement territorial a mis en consultation une modification totale de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et proposé une nouvelle loi sur le développement territorial. AGORA a mis en évidence quelques points positifs du projet, comme la volonté de protéger les terres agricoles cultivables et la limitation de l'extension des zones à bâtir. En revanche, au niveau des instruments de planification, le projet s'est avéré très problématique. AGORA a surtout mis en évidence les éléments négatifs, soit

- l'intégration de la zone agricole dans les zones rurales qui constitue, de fait, un affaiblissement de la LAT actuelle
- le maintien de la protection de l'aire forestière
- le caractère extrêmement restrictif des principes applicables à toutes les constructions et installations en zones rurales
- la possibilité de construire des bâtiments à durée limitée
- le maintien des restrictions relatives à la transformation de bâtiments qui ont perdu l'affectation agricole.

Rapport annuel 2009

AGORA s'est prononcé contre l'entrée en matière sur le projet proposé. Nous avons demandé une révision partielle de la LAT prenant mieux en compte les intérêts de l'agriculture en matière de constructions et installations et de préservation des surfaces d'assolement.

Nous avons été largement entendu et, au vu du très large front d'opposition au projet de loi sur le développement territorial, le Conseil fédéral a proposé en octobre une révision partielle de la LAT. Présentée dans le cadre d'une audition sous forme de conférence, cette révision vise en premier lieu une réglementation plus contraignante en ce qui concerne les zones à bâtir et les plans d'affectation cantonaux. Pour la zone agricole, il n'y a pas de changements prévus à court terme, ceux-ci devant intervenir dans le cadre d'une seconde révision partielle ultérieure. AGORA a apporté son soutien au projet présenté, qui devrait aussi constituer un contre-projet indirect à l'initiative populaire « paysage ».

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2011

L'année 2009 a été marquée par la fin du contingentement laitier étatique et par la modification de l'ordonnance sur les paiements directs. Le premier élément s'est avéré très problématique, dans la mesure où les milieux concernés (producteurs, acheteurs, transformateurs) n'ont pas pu mettre en place une structure pour gérer un marché du lait ouvert. En revanche, et pour la Suisse romande en particulier, le nouveau système de paiements directs a eu des effets plutôt positifs. Dans le secteur des céréales, la Confédération a poursuivi le démantèlement de la protection à la frontière.

A mi-chemin, la politique agricole 2008-2011 présente un bilan mitigé, notamment en ce qui concerne les prix à la production.

2.2.2 Situation économique de l'agriculture

L'année agricole 2009 se caractérise par des récoltes en général abondantes (hormis dans les régions touchées par la grêle). En revanche, la pression sur les prix a pénalisé le résultat économique, qui voit la valeur de la production agricole diminuer de 5 % pour s'établir à 10,729 milliards de francs. La valeur ajoutée nette s'effondre même de 22 %, pour tomber à 1,815 milliards de francs.

La récolte de fourrages a été souvent difficile en raison des caprices de la météo, mais bonne en quantité. La récolte de céréales panifiables (433'000 t) a été légèrement supérieure à 2008. Par contre, celle des céréales fourragères, en diminution de 25 %, a atteint un plancher historiquement bas avec 80'000 t. En contrepartie, les importations ont massivement augmenté. La production de colza (67'000 t) a été excellente. Les rendements des pommes de terre ont été bas, mais la qualité s'est avérée moyenne. A noter cependant que les surfaces cultivées ont très légèrement augmenté, ceci pour la première fois depuis 2003. Les betteraves ont enregistré une récolte record, avec un rendement moyen de 75 t/ha et une excellente teneur en sucre de 18,2%. La conséquence de cette récolte exceptionnelle est une réduction des quotas de 9,5 % pour 2010. Pour les légumes, les années se suivent et se ressemblent : bons rendements et prix à la baisse. Pour la vigne, les conditions météorologiques ont été excellentes, avec une très bonne récolte, très précoce et de qualité presque exceptionnelle.

En production animale, le marché des animaux de rente s'est bien comporté avec une demande forte pour les vaches laitières. Pour le bétail de boucherie, l'offre a été abondante et les prix ont marqué une nette baisse. La demande a été forte tout au long de l'année, ce qui n'a pas empêché une baisse moyenne de 10 % des prix des vaches de réforme et du bétail d'étal. Le marché des veaux a été agité, avec des fluctuations importantes dans les prix aux producteurs. La production porcine a vu une embellie des prix durant le premier semestre, puis une nouvelle baisse importante en fin d'année. Les importations à bas prix restent une option séduisante, en particulier pour le secteur de la gastronomie. Le marché des agneaux a été difficile, avec des prix en moyenne de Fr. 1.-/kg PM inférieurs à ceux de 2008. Par contre, la volaille suisse reste très

Rapport annuel 2009

prisée et la demande a été forte du côté des consommateurs. Les transformateurs ont pu trouver de nouvelles exploitations pour développer la production. Le marché des œufs a aussi été très porteur, avec une production en progression de 2,4 %.

La situation du marché laitier est reprise sous le point 2.4.1.

Sur le plan économique, l'année 2009 n'a pas été bonne. Comme indiqué plus haut, la valeur de la production agricole a baissé de 5 %, répartie pour une diminution de 1,8 % de la production végétale et de 8,9 % pour la production animale. Les dépenses au niveau des frais de production ont régressé de 1 %. Le revenu net de l'agriculture suisse en 2009 s'est élevé à 2,869 milliards de francs, soit une baisse de 7,6 % par rapport à l'année précédente.

Entre 2000 et 2009, le revenu net d'entreprise corrigé en fonction du pouvoir d'achat a diminué de 2,5 % par an, ou de 22,1 % au total.

2.2.3 Rapport agricole 2009

Ce traditionnel rapport de l'OFAG analyse le rôle et la situation de l'agriculture sous l'angle économique, social et environnemental. Il présente en outre, en chiffres détaillés, les mesures de politique agricole pour la production et les ventes, pour les paiements directs et pour l'amélioration des bases de production. Enfin, il aborde les aspects internationaux.

Quelques chiffres:

- A fin 2008, on comptait encore 60'894 exploitations, dont 43'993 à plein temps (- 2,3%) et 16'901 à temps partiel (+ 1%)
- L'agriculture occupait encore 168'530 personnes, soit 2,6% de moins qu'à fin 2007
- Les importations de produits agricoles ont atteint une valeur de 12,2 mia de francs et les exportations une valeur de 7,6 mia de francs. L'excédent d'importation atteint 4,6 mia, mais cet excédent s'est réduit de 0,4 mia depuis 2000.
- Au niveau du revenu du travail, l'année 2008 a été meilleure que 2007. Il a progressé en moyenne de 8,4%, mais reste en moyenne nettement inférieur au salaire comparable :

	Revenu du travail (Fr.)		Salaire comparable (Fr.)	
	- 2006-2008	- 2005-2007	- 2006-2008	- 2005-2007
Région de plaine	- 45'531	- 42'500	- 71'114	- 69'907
Région de collines	- 33'657	- 32'170	- 64'715	- 63'792
Région de montagne	- 25'112	- 25'966	- 60'158	- 59'071

Pour les aspects sociaux, le rapport donne les témoignages de 11 agriculteurs ayant procédé à une reconversion professionnelle en dehors de l'agriculture. Les témoignages montrent les difficultés à devoir abandonner la vie active d'agriculteur et de se séparer d'un domaine.

L'agriculture suisse en mouvement

En fin d'année, l'OFAG a publié et largement diffusé un rapport faisant le bilan des 10 ans de la nouvelle loi sur l'agriculture. Ce rapport présente un bilan extrêmement positif de la situation, tant sur le plan économique (davantage de compétitivité, production en augmentation, écart entre les revenus stabilisé) et environnemental (davantage de biodiversité et de bien-être des animaux).

Sur le plan économique, le rapport insiste lourdement sur le fait que les 25% d'exploitations les plus performantes dépassent, en terme de revenu du travail, le salaire comparable, surtout en plaine.

AGORA a livré une analyse très critique sur ce bilan. Nous estimons en particulier que sur le plan économique et social, l'OFAG ne donne pas une analyse objective de la situation.

Rapport annuel 2009



2.2.4 Rapport de situation 2009 de l'USP

A fin décembre, l'USP a publié son rapport de situation sous le titre « Paysans en quête d'avenir. Où en est l'agriculture ? ». Après une analyse d'un certain nombre de paramètres de l'agriculture suisse comme la surface des exploitations, les activités annexes, l'utilisation des ressources naturelles, les programmes écologiques, le bien-être des animaux, l'évolution du commerce agricole, le taux d'autosuffisance, l'USP a établi une comparaison intéressante avec l'étranger. Les agricultures du Bade-Wurtemberg (D), d'Autriche, du Danemark et de l'Eure-et-Loir (F) ont été analysées et mises en parallèle avec l'agriculture suisse. L'étude met en évidence un certain nombre de similitudes entre la Suisse, le Bade-Wurtemberg et l'Autriche, notamment en matière de structures. Par contre, le Danemark, spécialisé dans la production animale et l'Eure-et-Loir, spécialisé dans la production céréalière, offrent peu de similitudes.

L'USP dégage cependant dans son rapport 3 scénarios possibles pour l'avenir de l'agriculture suisse, soit :

- le développement vers une agriculture à temps partiel, tendance déjà en cours, notamment en montagne;
- la croissance et la spécialisation, par exemple avec la production laitière ou de viande à base de fourrages grossiers. Ce scénario conduirait à la disparition de la production de céréales et autres grandes cultures et cultures spéciales en suisse. La production se concentrerait en plaine et la multifonctionnalité serait remise en cause;
- le maintien du statu quo avec une agriculture productrice, dotée de bases économiques plus solides, qui reposerait sur un tissu d'exploitations familiales gérées à titre principal dans le but d'assurer la souveraineté alimentaire de la Suisse.

Le rapport conclut en rappelant la position de l'USP pour concrétiser le 3ème scénario :

- En cas d'adaptation, le système des paiements directs devra être mis en parfaite adéquation avec l'agriculture productrice.
- Ensemble, les recettes provenant de la vente de produits et les paiements directs doivent permettre d'obtenir des revenus rémunérateurs dans l'agriculture. Il faut éviter par tous les moyens possibles de générer des coûts supplémentaires.
- Dans le cadre des négociations à l'OMC, la Suisse doit tout mettre en oeuvre pour que la multifonctionnalité et la souveraineté alimentaire soient reconnues comme des droits légitimes de chaque pays.
- Il faut interrompre sur-le-champ les négociations concernant un accord intégral de libreéchange avec l'UE et poursuivre la voie bilatérale.
- Le sol constitue la plus importante base de la production agricole. De ce fait, il doit être mieux protégé et préservé dans tous les dossiers politiques (p. ex. aménagement du territoire).
- Tous les instruments politiques qui concernent l'agriculture de près ou de loin doivent se conformer à cette ligne d'action et se rejoindre dans un système cohérent.

2.2.5 Evolution future des paiements directs

En mai 2009, le Conseil fédéral a publié un rapport sur le développement des paiements directs, en réponse à une motion de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats.

L'élément clé du nouveau développement proposé réside dans un meilleur ciblage des différents instruments. Le Conseil fédéral propose cinq instruments permanents des paiements directs, chacun d'entre eux étant désigné selon l'objectif principal poursuivi :

- 1. les contributions au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert ;
- 2. les contributions à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien de la capacité de production dans le cas de pénuries ;

Rapport annuel 2009

- 3. les contributions à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la biodiversité ;
- 4. les contributions à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés ;
- 5. les contributions au bien-être des animaux pour l'encouragement du bien-être animal allant au-delà des normes de la loi sur la protection des animaux.

AGORA a accueilli ce rapport avec scepticisme. Le rapport du Conseil fédéral suscite beaucoup d'interrogations et il présente un certain nombre de dangers pour l'agriculture, à savoir :

- avec la priorisation du critère « surface », on va favoriser une agriculture extensive au détriment d'une agriculture productive,
- l'intérêt à produire, par exemple par la garde d'animaux, va aller en diminuant, selon le principe « maximum de surface, minimum de production = optimisation des paiements directs »,
- avec la biodiversité et la qualité du paysage, les contributions écologiques sont clairement favorisées par rapport au système actuel. Encore une fois, c'est l'agriculture productive qui est sacrifiée au profit de l'écologie. Nous en vous pour preuve l'introduction des contributions à la qualité paysagère et des contributions à la biodiversité, soit 2 mesures en lieu et place des actuelles contributions écologiques,
- le renforcement du critère de la surface pour les paiements directs a des effets collatéraux importants au niveau des prix d'achats ou de location des terres agricoles et constitue un frein à la mobilité des terres,
- le rapport ne contient aucune indication en ce qui concerne les moyens financiers disponibles dès 2014, ni en ce qui concerne la répartition et l'attribution de ces moyens.
 On peut s'attendre à une lutte interne aux secteurs de production de l'agriculture suisse en ce qui concerne la répartition des moyens,
- entre les lignes, on peut lire que les moyens financiers « ordinaires » en faveur de l'agriculture devraient être réduits dès 2012. Dans tous les cas, la réduction est programmée pour 2014. En effet, le rapport mentionne (page 161 et ss) que les prestations actuelles de l'agriculture pourraient être assurées avec 1,3 milliards de francs de moins par année, si l'on prend comme référence le 25% des exploitations les plus performantes aujourd'hui,
- les contributions à l'adaptation montrent que le changement de système aura inévitablement de profondes répercussions pour un certain nombre d'exploitants. Le fait que cette contribution sera personnelle et non liée à l'exploitation, avec un caractère transitoire. Le Conseil fédéral se dote ainsi d'un instrument permettant de gérer l'évolution des structures agricoles au rythme accéléré qu'il souhaite,
- les paiements directs seront aussi fonction des prix des marchés mondiaux. En cas d'hausses de prix, les paiements directs diminueront. En cas de baisse, ils augmenteront cependant dans une mesure très limitée (pas de symétrie),
- le changement de système assure les emplois dans les administrations fédérales et cantonales, ainsi que dans la vulgarisation agricole. Tout changement est un programme d'occupation.
- le changement, lié à des mesures d'accompagnement en cas d'un éventuel accord OMC ou ALEA n'offre guère de transparence pour l'agriculture. Dans tous les cas, il n'est pas tolérable que les enveloppes « ordinaires » pour les paiements directs servent à financer d'éventuelles mesures d'accompagnement,
- au niveau des détails, il faut relever qu'il est prévu de supprimer l'actuelle limite d'âge (65 ans) avec pour motif que les prestations d'intérêt général peuvent aussi être fournies par les exploitants plus âgés. Par contre, les limites de revenu et de fortune sont maintenues, alors que les exploitants concernés fournissent les mêmes prestations que leurs collègues.

Rapport annuel 2009

Globalement, AGORA pense que l'agriculture suisse a tout à perdre dans un changement du système des paiements directs. Bien emballé dans un ensemble très théorique sur le rôle et la manière de concevoir les paiements directs, ce rapport constitue une remise en cause fondamentale du système actuel, jugé trop généreux et trop couteux. Certes, le système actuel n'est certainement pas parfait. Mais il a fait ses preuves. Il est accepté par les agriculteurs et n'en déplaise à l'OFAG, par la population. Des corrections ponctuelles sont possibles sans devoir rouvrir le débat politique agricole dont l'agriculture ne ressortirait pas indemne.

En fin d'année, la Commission du Conseil des Etats a accepté le rapport tout en demandant un rapport complémentaire présentant les modalités de détail et le financement du nouveau système qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

2.2.6 Débat agricole au Conseil national

En décembre 2009, le Conseil national a consacré une matinée à l'examen de 43 motions, interpellations et postulats déposés sur des questions agricoles. Globalement, ce débat a mis en évidence une position plus ouverte sur les problèmes de l'agriculture suisse du conseil national que celle du Conseil fédéral. Il s'est prononcé pour une agriculture de proximité et productive. Il a tenu à maintenir le degré d'auto-approvisionnement au niveau actuel. Il s'est aussi montré franchement opposé à une libéralisation effrénée des marchés, par exemple une motion demandant l'exclusion de l'agriculture des négociations OMC a été rejeté à 6 voix près. Il a exprimé son scepticisme à l'encontre des négociations ALEA en cours, avec 78 élus qui ont voté pour une interruption des discussions. Il a enfin soutenu une meilleure protection des pâturages boisés.

Pour le lait, le Conseil s'est engagé à donner suite à la demande d'octroi de la force obligatoire générale en faveur du modèle de gestion des quantités proposé par l'Interprofession du Lait.

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne

Après le bilan de santé de la PAC de novembre 2008, l'Union européenne a maintenu les orientations prévues au niveau du transfert des paiements directs vers le développement de l'espace rural. La jachère obligatoire a été supprimée et les quotas laitiers ont été augmentés par étapes, dans l'optique de leur abandon en 2015. Cette politique a conduit à l'effondrement des prix du lait dans l'UE et provoqué des manifestations spectaculaires (épandage massif de lait dans les champs) de la part des producteurs, notamment en France, en Belgique et en Allemagne. La situation catastrophique du marché laitier a nécessité le déblocage de 650 mio d'euros pour soutenir ce secteur. Cela n'a pas empêché la Commission de maintenir l'augmentation des quotas. L'UE a aussi travaillé sur la simplification de la PAC. Sous la présidence suédoise, le transport et la protection des animaux, ainsi que le changement climatique ont été thématisés, sans décisions concrètes à la clé.

2.3.2 OMC

Les négociations du cycle de Doha n'ont guère évolué en 2009. Les changements politiques, intervenus par exemple en Inde et surtout aux Etats-Unis, ont pratiquement gelé les discussions. Sur le dossier agricole, un certain nombre de modalités techniques ont été clarifiées, notamment en ce qui concerne les produits sensibles, le mécanisme de sauvegarde spécial pour les pays en développement et l'établissement de nouveaux contingents tarifaires.

En décembre 2009, la Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC à Genève n'a pas permis de débloquer le cycle de Doha. La direction de l'OMC et surtout la délégation suisse continuent à s'engager pour une conclusion des négociations en cours en 2010. Toutefois, au vu de la conjoncture économique mondiale fragile et des difficultés à trouver un consensus au niveau des produits industriels et des services, AGORA estime qu'il n'y aura pas de conclusion en 2010. Au contraire, nous estimons qu'il faut avoir le courage de clore le cycle de Doha sur un constat

Rapport annuel 2009

d'échec et de repartir sur un nouveau cycle qui prend en compte les aspects sociaux et environnementaux de l'agriculture.

A noter aussi que la FAO a organisé, à fin 2009, un nouveau sommet mondial de l'alimentation, sans résultats notoires en ce qui concerne la crise et la sécurité alimentaire.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

En 2009, la Suisse a redéfini les critères pour entrer en discussion pour des accords de libre-échange. La priorité est mise sur les pays de l'AELE. L'Afrique australe, le Canada, la Colombie, le Pérou, les Emirats du Golfe, la Serbie, l'Albanie et le Japon ont rejoint en 2009 la longue liste des pays hors UE avec lesquels la Suisse a conclu un accord de libre-échange, y compris en partie pour les produits agricoles. Des négociations ont été ouvertes avec l'Ukraine, l'Algérie, l'Inde, la Thaïlande. Des préparatifs sont en cours avec la Russie, Hong-Kong, l'Indonésie et la Chine. Certains de ces pays pourraient mettre en évidence leurs produits agricoles comme contrepartie à l'exportation de produits industriels suisses.

2.3.4 Accords bilatéraux Suisse-UE

Le comité mixte de l'agriculture a estimé que l'accord bilatéral agricole de 1999 fonctionne. En 2009, quelques adaptations techniques, au niveau des annexes ont été faites, avec par exemple la suppression des contrôles vétérinaires à la frontière entre la Suisse et l'UE au 1^{er} janvier.

Un progrès important a été enregistré dans la négociation sur la protection réciproque des AOC et des IGP, avec la signature d'une déclaration d'intention qui a marqué le point de départ de la procédure d'examen et de consultation voulue par la Suisse et l'UE. Cette procédure a été ouverte en Suisse début 2010.

2.3.5 Accord de libre-échange agroalimentaire (ALEA)

2.3.5.1 Etat des négociations

En 2009, la Suisse a poursuivi les négociations et 3 séances de travail ont eu lieu. En résumé, elles ont permis de préciser les principes suivants :

- L'acquis communautaire constitue la base de négociation, mais des dérogations sont possibles
- L'objectif reste la suppression réciproque des droits de douane, avec négociation de délais de transition qui prennent en compte les sensibilités suisses.

Au niveau du calendrier, la Suisse maintient l'objectif d'une fin des négociations pour octobre 2010.

2.3.5.2 Mesures d'accompagnement

En juillet 2009, l'OFAG a publié le rapport du Groupe de travail sur les mesures d'accompagnement. Environ 80 mesures sont proposées, réparties selon les axes suivants :

- Promouvoir les atouts du secteur agroalimentaire suisse
- Consolider et étendre la position des produits suisses sur les marchés indigènes et extérieurs
- Créer des conditions locales attrayantes
- Assurer une transition socialement supportable.

Les mesures, permanentes ou temporaires, portent sur tous les échelons contribuant à la valeur ajoutée, y compris donc la transformation.

A noter que les modalités financières et le financement concret des mesures n'ont pas été abordés par le Groupe de travail.

AGORA a été régulièrement informé des travaux du Groupe de travail, par l'intermédiaire de l'USP. Nous avons accueilli la publication avec scepticisme, eu égard aux conséquences

Rapport annuel 2009

financières qu'impliquerait la mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées. Nous avons aussi de grands doutes sur la faisabilité politique de certaines mesures.

2.3.5.3 Création d'une réserve au bilan

Le projet du Conseil fédéral visant à créer une réserve au bilan, en y affectant de 2009 à 2016 le produit des recettes douanières sur les produits agricoles et les denrées alimentaires, a été soumis au Parlement en 2009. Le Conseil des Etats l'a accepté, alors que le Conseil national a refusé l'entrée en matière. Ce refus a mis en évidence une assez large alliance entre les opposants inconditionnels à un ALEA et aux mesures d'accompagnement et ceux qui refusent une contribution à la réduction du nombre d'exploitations agricoles ou qui considèrent que la mise en réserve de moyens financiers est inopportune en temps de difficultés financières. Enfin, d'aucuns estiment qu'il faut attendre la fin des négociations en cours pour mieux connaître les mesures et les moyens nécessaires. En décembre, le Conseil des Etats a confirmé une seconde fois son soutien au projet du Conseil fédéral. Suite au Conseil national en mars 2010.

A noter que ces mesures d'accompagnement sont aussi prévues en cas d'accord à l'OMC et de mise en œuvre concrète des négociations en cours dans le cycle de Doha.

AGORA avait rejeté les propositions fédérales lors de la consultation en 2008 et s'est réjoui de la position très critique du Conseil national en 2009.

2.3.5.4 Création et activités de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse)

En 2009, AGORA a concrétisé le mandat donné par l'assemblée des délégués 2008 de mettre sur pied une structure fédérant les milieux opposés à un ALEA. Cela a été rendu possible avec l'engagement à 50 % de Loïc Bardet, ingénieur agronome, dès le 1^{er} juin, lequel a pu finaliser les travaux préparatoires menés par le directeur en 2008-2009.

Après avoir établi un certain nombre de documents préparatoires (projets de statuts, de budget, de programme d'activités, d'argumentaires, etc.), AGORA a organisé une séance d'information à l'attention des membres potentiels. Tous les participants ont alors donné le feu vert à la création de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort, abrégée ASSAF-Suisse (ou SALS-Schweiz en allemand).

Le 20 octobre 2009, 21 organisations, dont l'USP, la majorité des organisations agricoles sectorielles et cantonales, 4 entreprises de mise en valeur et 3 membres individuels ont créé officiellement l'ASSAF-Suisse.

Comme indiqué dans ses statuts, les objectifs de l'ASSAF-Suisse sont :

- de représenter et de promouvoir une agriculture productive en Suisse ;
- de soutenir et de développer une industrie agroalimentaire forte en Suisse ;
- d'empêcher la conclusion d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire (ALEA) entre la Suisse et l'Union européenne ;
- de favoriser les relations commerciales avec l'Union européenne dans le cadre des accords bilatéraux :
- de supprimer les obstacles non tarifaires avec l'Union européenne ;
- de préserver les intérêts du secteur agroalimentaire suisse dans un contexte d'ouverture croissante des marchés, en particuliers dans le cadre de l'OMC;
- d'être l'interlocuteur vis-à-vis des autorités, de la politique et des médias.

Afin d'atteindre ces objectifs, un comité de 5 personnes a été élu. Il s'agit de :

- Walter Willener (président), directeur d'AGORA
- Hans Frei (vice-président), vice-président du ZBV
- Walter Balmer, président de la Lobag

Rapport annuel 2009

- Nicolas Fellay, directeur de l'UMS
- Yves Pellaux, président de Prométerre

Outre les statuts, l'assemblée constitutive a permis l'adoption du règlement des cotisations, des budgets 2009 et 2010 ainsi que du programme d'activités.

Activités :

- l'élaboration d'un argumentaire assez complet sur le thème de l'ALEA qui a été distribué aux membres et à la presse lors de l'assemblée constitutive. Cet argumentaire qui a été rédigé en collaboration avec différentes organisations membres connait depuis la fin de l'année 2009 une version « Powerpoint » également. Une mise à jour régulière de ces deux supports est prévue sur le site de l'ASSAF-Suisse.
- le travail médiatique avec une conférence de presse qui a eu lieu le 20 octobre 2009 à la suite de l'assemblée constitutive. Une dizaine de journalistes étaient présents à cette occasion. Si l'écho médiatique de l'événement a été surtout important dans la presse agricole, il faut noter que la presse généraliste, en particulier en Suisse romande, a également bien repris la création de l'ASSAF-Suisse. La conférence de presse a permis aux membres du comité de bien expliquer les enjeux d'un éventuel ALEA.

Au niveau des contacts avec les médias, plusieurs interviews, principalement du président, ont eu lieu. Par ailleurs, des communiqués de presse sont régulièrement sortis et permettent à l'ASSAF-Suisse de mieux faire connaître son point de vue. Ainsi, trois communiqués de presse ont été diffusés entre octobre et décembre 2009.

- la mise en place du secrétariat délégué, sur décision du comité, à AGORA. Le secrétariat s'occupe entre autre de :
 - o l'information des membres :
 - La communication vers l'extérieur (médias, milieux économiques et politiques, administrations publiques, etc.);
 - o le développement de contacts politiques (Confédération, cantons) ;
 - o la préparation de documents sur la base d'études existantes ou à mener ;
 - l'animation d'un site Internet ;
 - la gestion financière.
- depuis le 6 novembre 2009, l'ASSAF-Suisse possède son propre site internet. Celui-ci
 est bilingue français/allemand et est consultable à l'adresse www.assaf-suisse.ch. Ce
 site permet de mettre en ligne l'ensemble des études, documents, prises de position et
 informations en lien avec le projet d'ALEA. Les différentes versions de l'argumentaire y
 sont par exemple disponibles.
- depuis sa création, l'ASSAF-Suisse a enregistré et continue à enregistrer de nombreuses adhésions. Ainsi, entre octobre et décembre 2009, pas moins de 8 nouvelles adhésions ont été enregistrées. Le but est d'élargir au maximum la palette des membres afin de pouvoir légitimement représenter tous les échelons du secteur agroalimentaire. Nous ne pouvons à ce sujet que regretter et surtout dénoncer l'attitude de certaines grandes entreprises de ce pays qui réduisent au silence leurs fournisseurs sous peine de perte de contrats.
- les contacts avec les responsables du dossier (Berne / Bruxelles) et Walter Willener et Loïc Bardet ont rencontré des représentants de l'OFAG le 6 décembre 2009. Il s'agissait de Messieurs Jacques Chavaz, directeur suppléant, Jean-Marc Chappuis, Stefan Läubli et Martin Messer. La rencontre a permis d'approfondir certaines questions mais a surtout montré que l'OFAG ne semble pour le moment pas avoir de plan B pour le cas où les négociations devaient être abandonnées. L'ASSAF-Suisse a à ce moment-là demandée à être informée directement de toutes les nouveautés concernant le dossier. Malgré une

Rapport annuel 2009

réponse positive sur le moment, nous n'avons à ce jour encore jamais reçu d'information de la part de l'OFAG. Cette politique d'obstruction vis-à-vis des organisations ne suivant pas la ligne officielle est tout simplement scandaleuse.

Des contacts ont également été pris du côté de Bruxelles avec les responsables de la Mission suisse auprès de l'Union européenne ainsi qu'avec les négociateurs européens. Si une date n'a pas pu être trouvée pour 2009, la visite d'une délégation de l'ASSAF-Suisse à Bruxelles a été agendée au printemps 2010.

Bilan

Après un peu plus de 2 mois d'activité, le bilan de l'ASSAF-Suisse est très positif. Nous avons été surpris de voir à quel point la fédération des milieux opposés à un ALEA répondait à un besoin, notamment en Suisse alémanique, où nous avons eu l'occasion de présenter déjà 2 exposés. L'intérêt est aussi fort de la part des milieux de la recherche et de la formation, ainsi que des milieux des petits transformateurs. Les milieux politiques ont aussi approché l'ASSAF, mais à ce niveau une collaboration plus active sera mise en place au moment où le Conseil fédéral publiera le message issu des négociations en cours.

Conclusions

Pour l'ASSAF-Suisse, un ALEA n'est pas acceptable et nous avancons les arguments suivants :

- la Suisse n'est pas un îlot de cherté : le temps de travail nécessaire à l'achat de denrées alimentaires est inférieur en Suisse à n'importe quel autre pays,
- il n'y a rien à gagner pour les consommateurs, car depuis 1990 les efforts consentis par les producteurs au niveau des prix ne sont pas répercutés,
- les coûts de production élevés en Suisse liés à la main d'œuvre, aux intrants et aux exigences élevées en matière d'environnement et de protection des animaux resteront,
- la production indigène et le taux d'autoapprovisionnement chuteront, au vu des importations massives de produits bon marché,
- l'accès à un marché de 500 millions de consommateurs est une illusion, exception faite de quelques produits de niche,
- le marché libéralisé des fromages avec l'UE depuis 2007 présente un bilan négatif en matière de tonnages,
- un ALEA est un non-sens écologique avec davantage de transports,
- la souveraineté alimentaire de la Suisse est menacée,
- les mesures d'accompagnement ne sont pas finançables,
- l'impact sur le revenu des exploitations est énorme, avec une baisse du revenu sectoriel de 50 % par rapport à PA 2011,
- l'ALEA ne permet pas d'amortir le choc d'un éventuel accord à l'OMC. Au contraire, la combinaison OMC-ALEA est la pire en terme de revenu,
- sectoriellement, la production de céréales panifiables disparaîtrait.

2.3.5.5 Voyage d'étude à Bruxelles

Fin janvier 2009, 40 personnes des organisations agricoles romandes, de la presse et des représentants des services de l'agriculture de la Suisse romande ont participé à un voyage d'études à Bruxelles. Au cours de deux journées, les participants ont eu l'occasion de mieux connaître les organisations et institutions agricoles de l'Union européenne, de se familiariser avec la politique agricole commune (PAC) et son évolution, ainsi que de comprendre le fonctionnement des associations agricoles européennes.

Le voyage a été riche en découvertes pour les participants. D'une part, la présentation des institutions européennes a permis de mieux comprendre le fonctionnement de la politique agricole européenne. D'autre part, le constat a pu être fait que les Etats membres de l'Union

Rapport annuel 2009

européenne ont une marge de manœuvre importante dans la mise en œuvre de la PAC. Bruxelles ne fixe que les lignes cadres de cette politique.

Une discussion intéressante a pu être menée tant avec les négociateurs européens de l'accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne qu'avec M. Jacques de Watteville, ambassadeur de la Mission suisse auprès de l'Union européenne. Ces rencontres et discussions ont permis aux participants de poser directement les questions aux personnes concernées et de se faire une idée plus précise des enjeux de cette négociation.

Le message clair et précis des responsables de la COPA et du COGECA a montré l'importance de la défense professionnelle au niveau européen. Il a également mis en exergue la difficulté de dégager des consensus entre les différents agriculteurs européens.

Au vu du succès de ce voyage et de la qualité des différents intervenants, AGORA, en collaboration avec agridea, envisage d'organiser un tel voyage tous les deux ans. Enfin, en 2010, agridea Lindau devrait organiser ce voyage pour les organisations agricoles alémaniques.

2.3.6 Cassis de Dijon

En juin 2009, le Parlement a mis sous toit la loi sur les entraves techniques au commerce, plus connue sous le nom de Cassis de Dijon. Selon la jurisprudence de la Cour européenne de justice, ce principe permet la mise sur le marché d'un pays de l'UE d'un produit respectant les normes techniques d'un autre pays de l'UE. La Suisse a proposé une reprise unilatérale de ce principe. En Suisse romande, Prométerre s'est fortement engagée dans ce dernier. Au vu des discussions difficiles au Parlement, Prométerre a annoncé en avril 2009 l'éventualité du lancement d'un référendum si des améliorations n'étaient pas apportées dans le projet au niveau des produits agricoles. AGORA s'est rallié à cette position. Les propositions d'améliorations de Prométerre, relayées en dernière minute par l'USP, ont permis quelques corrections de la loi, notamment en matière de déclaration des produits agricoles et d'autorisations d'importer. Sur cette base, Prométerre et AGORA ont décidé de renoncer à un référendum. Toutefois, d'autres milieux issus de l'agriculture (la Vrille, avec Willy Cretegny, Uniterre), de l'économie (Centre patronal vaudois), de la politique (UDC et en partie les Verts) ont décidé le lancement d'un référendum. La très forte dispersion des forces opposées à la reprise du principe du Cassis de Dijon n'a pas permis de recueillir les 50'000 signatures nécessaires dans le délai imparti.

Au niveau d'AGORA, nous avons estimé un référendum problématique, notamment au niveau de la votation populaire. Un échec aurait donné un signe fort aux partisans d'une ouverture effrénée des marchés et d'un ALEA, affaiblissant les chances d'un référendum à ce niveau. Tout en restant critique sur le Cassis de Dijon, nous estimons que nous pouvons maintenant concentrer les forces à faire échouer un ALEA au Parlement ou en votation populaire. L'échec du référendum sur le Cassis de Dijon a aussi montré la nécessité de travailler ensemble et non en rangs dispersés pour réussir la récolte de signatures. C'est encore une raison de pouvoir désormais compter sur l'ASSAF-Suisse.

2.4 Autres activités 2009

2.4.1 Marché laitier

Ce secteur a constitué l'une des préoccupations majeures d'AGORA en 2009. Dès janvier, les transformateurs ont appliqué des baisses importantes du prix, ceci jusqu'au avril. Par rapport à décembre 2008, les baisses ont atteint en moyenne 14 cts/kg pour le lait destiné à l'industrie. Par rapport à octobre 2008, elles ont été de l'ordre de 20 cts. En parallèle, les volumes supplémentaires attribués jusqu'au 30 avril par l'OFAG ont provoqué une augmentation des quantités de 5%. Le secteur laitier s'est donc retrouvé au 1^{er} mai 2009, date de la fin officielle du contingentement laitier, avec la pire des situations : pas de structure interprofessionnelle, des prix



Rapport annuel 2009

au plus bas, des quantités dépassant la demande du marché avec des stocks record de beurre et de poudre de lait.

AGORA, avec d'autres, ont invité l'USP à s'impliquer pour la mise en place d'une véritable Interprofession suisse du lait (IP-Lait) qui a vu le jour le 29 juin 2009. Il faut saluer ici le travail de l'USP pour remettre autour de la table les producteurs, les acheteurs, les transformateurs et les distributeurs. AGORA a continuellement soutenu l'USP dans ce dossier.

Toutefois, la création de l'IP-Lait s'est faite difficilement. La division au sein des producteurs a conduit à des nominations surprenantes et a permis aux transformateurs de nommer des représentants des producteurs proches ou directement liés aux transformateurs. L'une des priorités de l'IP-Lait a été de stabiliser le prix indicatif du lait, certes à un niveau très bas de 61,6 cts. La question de l'écoulement des stocks de beurre a été ensuite au centre des préoccupations, avec l'octroi d'une aide exceptionnelle de la Confédération en octobre de l'ordre de 20 mio de francs, avec un effort équivalent du fonds d'intervention de la FPSL. La gestion des volumes a constitué un 3^{ème} champ d'action avec l'acceptation en novembre d'une segmentation du marché dont l'application pratique reste à faire pour 2010. AGORA est intervenu plusieurs fois pour des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'IP-Lait.

En septembre, et au vu de la situation catastrophique des producteurs de lait en Suisse et au vu des actions menées par les producteurs de l'UE, Uniterre a lancé la « révolte paysanne « , concrétisée par des actions comme la grève du lait (peu suivie en Suisse romande et pas du tout en Suisse allemande), des actions de sensibilisation des consommateurs (vente directe de lait), des actions médiatiques (conférences de presse et défilé de tracteurs dans les villes), des messages affichés dans les campagnes.

AGORA s'est clairement positionné contre la grève du lait, jugée contre-productive et a apporté un soutien relatif à la révolte paysanne. Néanmoins, des discussions avec Uniterre ont montré des positions divergentes en ce qui concerne la gestion des volumes, les revendications de prix et la force obligatoire en main des producteurs. Pour AGORA, il appartient à l'IP-Lait de trouver des solutions aux problèmes du marché laitier. Des solutions unilatérales qui ne rencontrent pas un minimum d'adhésion de la part des autres acteurs de la filière n'ont aucune chance.

A fin octobre, Uniterre a mis en veilleuse ses actions dans le cadre de la « révolte paysanne », non sans avoir fait une action spectaculaire contre la Conseillère fédérale Doris Leuthard dans le cadre des Olympiades des fromages de montagne à Saignelégier (lancer de bottes).

En fin d'année 2009, même si l'IP-Lait n'a pas répondu aux attentes d'AGORA, il faut se demander ce qui se serait passé sans la mise en place de cette structure. Il faut aussi dire que les problèmes du marché laitier résident en grande partie dans la désunion des producteurs et leur dépendance des acheteurs. Pour certains, une minorité, l'avenir passe par une production maximale, peu importe le prix. Ils y sont invités par les transformateurs qui ont intérêt à travailler des grosses quantités au prix le plus bas possible. Le comportement irresponsable de cette minorité porte directement préjudice à la majorité qui veut gérer les quantités dans le but d'optimiser le prix.

Dans ce contexte, les perspectives pour 2010 ne sont guère réjouissantes, malgré une certaine reprise des prix dans l'UE.

2.4.2 Manifestation de Sempach

A la mi-août, sans concertation aucune avec la Suisse romande, l'UDC, le BZS et BIG-M ont mis sur pied une manifestation paysanne sur le lieu symbolique de Sempach pour la fin août. AGORA et les Chambres d'agriculture romandes ont décidé, non sans avoir critiqué la forme, de participer à cette manifestation qui visait à la fois la situation sur le marché laitier et l'ALEA. Le samedi 29 août, plus de 10'000 manifestants, dont environ 1'200 Romands, se sont rendus à Sempach. Grâce à AGORA, 2 orateurs romands, Marc Benoît, pour Prolait et Prométerre et Vincent Eggeschwiler, pour la CJA et AGORA ont pu exprimer le point de vue romand. En outre, le directeur d'AGORA a assuré la conduite de la manifestation en langue française. Indirectement, cette manifestation, relayée par des interventions parlementaires UDC, PLR et

Rapport annuel 2009

PDC, a permis la libération de 28 mio de francs pour l'agriculture et a préparé la force obligatoire pour les mesures de régulation du marché qui seront proposées en 2010 par IP-Lait.

3. Information, relations publiques

3.1 AGRI

Comme d'habitude, AGORA a été présent rédactionnellement, en particulier pour les éditos et plusieurs articles sur le marché laitier dans le journal professionnel de l'agriculture romande.

En 2009, nous avons aussi mis l'accent sur l'information de la base paysanne en matière de formation professionnelle agricole.

AGRI, dans un contexte économique difficile, a pu maintenir ses recettes publicitaires et le nombre d'abonnés, certes en légère diminution au vu de l'évolution structurelle dans l'agriculture est resté à un bon niveau. L'exercice 2009 a terminé sur un très bon résultat financier.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni 3 fois en 2009. A chaque fois, il a pris connaissance de la bonne marche de l'Agence d'information agricole romande. L'une des principales nouveautés introduite par AGIR a été une version électronique de la Revue de presse, avec une nouvelle collaboration avec Argus. Cette nouvelle forme est très appréciée des clients.

AGIR a aussi contribué à la vente de « Champs libres », la bande dessinée de l'agriculture suisse.

L'Agence a poursuivi son travail d'édition et de diffusion de documentation grand public sur l'agriculture suisse et ses produits. Elle a été très active sur les foires et expositions et auprès des écoles de Suisse romande.

3.3 AMTRA

Comme d'habitude, l'AMTRA a édité et diffusé les 6 numéros annuels de la Revue suisse d'agriculture et les 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture.

Le comité s'est réuni 2 fois. En avril, il a pris connaissance des travaux conduits au sein d'Agroscope pour fusionner la Revue suisse d'agriculture et « Agrarforschung » sous une nouvelle publication « Recherche agronomique suisse », éditée par la confédération, en français et en allemand. Il a de fait accepté que l'AMTRA renonce, dès 2010, à l'édition de la Revue suisse d'agriculture et se concentre désormais sur la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture. En novembre, il a accepté le nouveau layout de cette dernière qui reprendra en partie le layout de « Recherche agronomique suisse ». En outre, la publicité sera affermée dès 2010 à la société Inédit SA qui assume déjà le pré-presse de la Revue « Viti ».

Sur le plan financier, l'exercice 2009 de l'AMTRA boucle encore une fois, comme prévu, dans les chiffres rouges, mais beaucoup moins que les années précédentes. L'équilibre est attendu pour 2010.

Le collaborateur licencié par l'AMTRA en 2008 a ouvert à fin 2009 une action contestant son licenciement et demandant des dommages et intérêts. L'AMTRA a mandaté un avocat pour traiter cette action qui reste ouverte en fin d'année. Selon notre mandataire, la démarche a peu de chances d'aboutir.

3.4 Les Magiciens de la terre

L'Association « Les Magiciens de la terre » coordonne la présence de l'agriculture au Comptoir Suisse. De plus, elle planifie et organise différents événements promotionnels au sein des halles 13 et 14 du Palais d'exposition de Beaulieu.

Rapport annuel 2009

Ainsi, comme lors des éditions précédentes, les Magiciens de la terre ont mis l'accent sur les événements suivants :

- réalisation du motif central de fruits, fleurs et légumes. L'espace, thème du Comptoir suisse 2009, a été présenté dans le cadre du motif central,
- mise en place du marché des Magiciens de la terre ; une trentaine de producteurs de l'ensemble de la Suisse romande ont pu présenter leurs produits aux visiteurs du Comptoir suisse. La marche des affaires peut être considérée comme stable, voire en régression,
- accueil de 67 classes de la région lausannoise. C'est un plaisir de pouvoir présenter le monde agricole aux enfants lausannois. La pomme de terre constituait le thème phare de l'année. D'ailleurs, les grands ont également pu se familiariser à ce thème.

En 2009, les Magiciens de la terre, en collaboration avec l'Association « Pays romand-Pays gourmand », ont mis en place une épicerie romande. Cet espace de présentation, de dégustation et de vente fonctionne comme une épicerie traditionnelle. Une vendeuse est en charge d'assurer la présentation et d'encaisser les ventes. Les producteurs avaient la possibilité de venir présenter et faire déguster leurs produits aux visiteurs du Comptoir suisse. Force est de constater que cette nouvelle offre a bien été accueillie par les producteurs et les visiteurs. Toutefois, le comité a pris la décision de modifier quelques points pour renforcer l'attractivité de l'épicerie romande lors de l'édition 2010 du Comptoir suisse.

Au cours de l'année sous revue, le comité de l'Association « Les Magiciens de la terre » s'est réuni à quatre reprises. Il a notamment traité les points suivants :

- mise en place et décision sur le concept de l'épicerie romande,
- préparation de l'Assemblée générale,
- comptes 2008 et budget 2009,
- implication des Magiciens de la terre dans l'organisation du buffet dinatoire du Forum économique vaudois.
- organisation du Comptoir suisse.

AGORA assure les travaux de secrétariat des Magiciens de la terre. Il s'agit notamment d'assurer la coordination entre les différents projets, ainsi que les liens avec Beaulieu Exploitation SA et les exposants de l'Association « Les Magiciens de la terre ».

Enfin, ce projet ne pourrait pas vivre sans le soutien financier de la Confédération, du Canton de Vaud, des sponsors et des membres de l'Association. Nous remercions chaleureusement nos différents partenaires.

3.5 Salon suisse des Goûts et des Terroirs, Bulle

La 10^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 9 au 14 septembre 2009. Avec 37'500 visiteurs, le succès populaire a été au rendez-vous. Plus de 250 artisans-exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOC jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. De nombreux invités comme l'Ecole Hôtelière de Genève, la Fédération suisse des producteurs de céréales, la Fête de l'Abricot de Saxon ou la Fête de la Bénichon ont animé la manifestation. Pour la première fois, une journée « bonus » avec l'ouverture le lundi a été proposée, plus spécialement pour les professionnels des métiers de bouche. Une fois encore, le Salon 2009 s'est positionné comme leader national pour la promotion des produits du terroir.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2009

La 17^{ème} édition du Brunch à la ferme du 1^{er} août 2009 a connu un franc succès auprès des visiteurs et des médias. Le soleil était également de la partie.

Rapport annuel 2009

Le Brunch à la ferme du 1^{er} août est l'événement incontournable de la période estivale pour la population suisse. Il permet de caresser, sentir, déguster des produits du terroir, bref de vivre une expérience marquante.

Cette réussite est due en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

La campagne de promotion de l'agriculture suisse s'est poursuivie de manière traditionnelle, avec les affiches et les annonces de personnalités en chemise « edelweiss ». En 2009, il a été décidé de renouveller la campagne par la recherche de nouvelles personnalités et par l'ouverture, au travers d'un concours, à tout un chacun de figurer, en 2010, sur les affiches de la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses ». Avec l'aide de la presse, un grand nombre d'inscriptions ont pu être enregistrées. Un casting photo a permis de retenir une dizaine de candidatures et c'est un vote populaire qui a finalement retenu un employé de commerce alémanique et 2 sœurs jumelles, étudiantes, d'Yverdon-les-Bains pour porter le message des paysans suisses au public en 2010. Ce processus de recherche a permis une présence continue dans quelques médias grand public durant pratiquement 2 mois, à peu de frais.

En outre, un nouveau concours photos a permis la récolte de plus de 12'000 photos d'amateurs sur l'agriculture suisse. Le choix des photos primées se fera en 2010.

Au niveau du stand, un module sur le développement durable, conçu en collaboration avec Nestlé, a été rajouté et présenté la première fois à la BEA de Berne, puis au Comptoir suisse de Lausanne. Pour la Suisse romande, le stand, dans son entier ou en partie, a été monté dans une dizaine de foires et expositions. A noter que par rapport au Comptoir suisse, les comptoirs régionaux (Payerne, Yverdon, Bulle, Martigny, La Chaux-de-Fonds, etc.) connaissent une affluence et une convivialité de plus en plus grande.

Les autres projets liés à la campagne de promotion ont été menés dans le cadre habituel. En outre, les Chambres d'agriculture romandes ont organisé des actions de relations publiques complémentaires à la campagne nationale.

4. Conventions

4.1 Union suisse des paysans

Les activités prévues dans la convention ont été menées, en particulier l'adaptation en français du télégramme hebdomadaire de l'USP. AGORA a participé aux travaux du groupe de travail « Réorganisation de la défense professionnelle » qui a tenu 3 séances. Pour les organisations cantonales, le modèle fédérateur AGORA de la Suisse romande a été retenu pour être proposé en Suisse alémanique. Des échanges d'informations se sont régulièrement faits sur des sujets comme la mise en place de l'Interprofession du Lait, la souveraineté alimentaire ou la politique agricole. AGORA a organisé le traditionnel séminaire régional de l'USP pour la Suisse romande qui a vu une soixantaine de participants à Yverdon-les-Bains.

En marge de ce séminaire, une rencontre entre l'USP, AGORA et les Chambres d'agriculture romandes au niveau des présidents et des directeurs a eu lieu. Elle a permis de clarifier les activités de défense professionnelle et l'engagement politique du directeur de l'USP, notamment en ce qui concerne l'ALEA. Pour le reste, la séance a confirmé la bonne collaboration entre les différentes parties.

Rapport annuel 2009

AGORA est partenaire de la plate-forme pour le développement de l'espace rural mise en place par l'USP avec agridea. Nous avons participé au lancement de cette plate-forme et suivi ses travaux.

AGORA est membre du groupe de travail de l'USP qui suit le dossier Swissness, avec comme objectif d'avoir au moins 80% de matières premières suisses dans les produits identifiés avec la croix suisse.

4.2 Uniterre

Au vu de l'actualité, 2 séances avec Uniterre ont été organisées. La première, en mars, a permis à AGORA de soutenir une manifestation des producteurs de lait devant l'OFAG pour protester contre l'attribution exagérée des quantités supplémentaires de lait. Le dernier projet d'initiative populaire d'Uniterre sur la souveraineté alimentaire a été accueilli avec beaucoup de réserves de la part d'AGORA, qui met la priorité sur l'initiative parlementaire Bourgeois sur ce thème. Par contre, AGORA a donné son appui à l'organisation d'un séminaire national toujours sur ce thème. En novembre, les discussions ont porté sur les actions de la « révolte paysanne » d'Uniterre (voir pt 2.4.1). Concernant le prix du lait, la revendication d'Uniterre à Fr. 1.-/litre est jugée irréaliste, tout comme leur proposition de gestion des volumes de lait. L'idée d'un lait extenso (sur le modèle des céréales) a été présentée.

En outre, AGORA a participé à une séance de la Commission « Lait » d'Uniterre et à une séance réunissant Uniterre, l'USP et la FPSL.

A fin novembre, AGORA a refusé de participer à une manifestation anti-OMC à Genève organisée par un collectif comprenant Uniterre. Cette décision, très critiquée, s'est menée judicieuse, la manifestation en question ayant complètement dégénéré et n'étant jamais arrivée à l'OMC.

L'actualité laitière a mis en évidence des approches assez différentes entre Uniterre et AGORA. Cela n'a cependant pas empêché des échanges réguliers d'informations et de documents sur d'autres sujets. En outre, AGORA a soutenu et participé au 1^{er} Forum national sur la souveraineté alimentaire, organisé par Uniterre en novembre à Berne.

4.3 Chambres d'agriculture de Suisse romande

Cette convention fonctionne à satisfaction des parties. Une première réflexion a été ouverte avec les directeurs des Chambres d'agriculture pour voir si la convention pouvait être étendue à d'autres activités communes à la Suisse romande. Quelques pistes ont été évoquées et seront étudiées en 2010.

4.4 AgriTOP

A. Cours de base

A fin 2009, la situation est la suivante :

- Nombre d'exploitations affiliées : 2'515. Ce chiffre, plus élevé que d'habitude, est dû aux corrections du nombre des affiliés à la solution d'assurance globale dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud.
- Nombre d'exploitations en suspens : 40
- Nombre de cours organisés : 14 avec 284 participants.
- Nombre de participants au module *agri*TOP dans le cadre des cours préparatoires au brevet agricole : 32
- Nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins, a suivi le cours de base entre 2002 et 2009 : 2'134.

Les correctifs des affiliés dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel vont nécessiter un nouveau contrôle au niveau du suivi du cours de base. Le suivi administratif reste difficile, notamment en ce qui concerne les cessations ou les remises d'exploitation.

Rapport annuel 2009

B. Cours agriTOP +

Le programme des cours 2008-2009 a permis d'enregistrer 320 inscriptions, avec à nouveau le problème de la dispersion sur un nombre élevé de cours. En outre, il est difficile de trouver des effectifs géographiquement cohérents pour ces cours. Les cours suivants ont été organisés :

- sensibilisation à la conduite de véhicules de manutention : 37 participants en 3 cours,
- machines et transports sûrs : 22 participants,
- construction et rénovation, comment pratiquer en toute sécurité : 11 participants,
- manipulation des bovins : 19 participants en 2 cours,
- modules travaux forestiers: 11 participants en 4 cours,
- mise en pratique d'agriTOP sur une exploitation vini-viticole : 22 participants,
- mise en pratique d'agriTOP sur une exploitation arboricole : 8 participants,
- sécurité des chenillettes porte-outils viticoles : 19 participants,
- accueil des saisonniers et des nouveaux employés : 5 participants
- gestes et postures, ou comment ménager son dos : 19 participants en 2 cours,
- agir sur le stress dans l'agriculture : 17 participants,
- produits phytosanitaires « Swiss Gap » : 30 participants en 2 cours,
- encourager et motiver son personnel : 14 participants,
- sécurité et santé des enfants à la ferme : 8 participants
- urgences en agriculture : 14 participants.

soit un total de 256 participants. A noter que la FRI a organisé avec succès un cours agriTOP pour le Jura et le Jura bernois.

En novembre 2009, un nouveau programme de cours a été envoyé par le SPAA aux quelques 1'800 exploitations affiliées.

Des réflexions ont été menées à l'interne d'AGORA, pour simplifier les cours *agri*TOP+, au niveau du nombre. En outre, à l'exemple de la FRI, une collaboration plus étroite avec les structures cantonales de vulgarisation est à l'étude.

Sur le plan financier, AGORA a participé pour fr. 35'239.40 aux cours *agri*TOP + (réduction de fr. 100.- pour tous les participants) et alimenté la réserve *agri*TOP pour fr. 28'000.-. Cette dernière s'élève à fr. 70'601.86 à fin 2009.

C. Autres points

La séance bilatérale AGORA-SPAA a confirmé les bonnes relations entre les 2 institutions. Le SPAA a repris les envois de documentation *agri*TOP aux affiliés en automne 2009. La séance nationale du Forum *agri*TOP a montré que la solution romande restait très avantageuse pour les exploitants. Au niveau des cours *agri*TOP +, la motivation de participer est relativement faible de part et d'autre de la Sarine.

5. Autres activités

5.1 Agridea

Une fois encore, la direction d'AGORA s'est fortement impliquée dans la marche d'Agridea.

- Le comité s'est réuni à 6 reprises pour traiter les affaires courantes.
- Le dicastère « Stratégie » s'est réuni à 4 reprises, avec comme point fort la préparation de la stratégie d'Agridea pour 2012-2016. La politique des membres, les conventions ont figuré à l'ordre du jour de toutes les séances. Le contrôle parlementaire de l'administration, sur mandat du Conseil des Etats, a procédé à un examen de la convention OFAG-Agridea, avec une audition du vice-président. En outre, le Contrôle

Rapport annuel 2009

financier de l'OFAG a examiné les comptes des Centrales. Les rapports de ces examens ont nécessité des réactions préparées dans le dicastère. Il en résulte des changements à venir pour Agridea, avec la probabilité que les prestations du mandat avec l'OFAG vont être mises au concours dès 2012 et un nouveau bilan et une comptabilité analytique vont devoir être présentés dès 2011.

- Le groupe « Réorganisation » s'est attaché à concrétiser les décisions de l'assemblée générale 2008. Le recours à un coach externe s'est avéré négatif et il a été fait appel en fin de compte à une médiatrice externe. Début juillet 2009, un nouvel organigramme de fusion des Centrales de Lausanne et de Lindau a pu être établi, avec une direction unique et 5 départements de dimension nationale. Les grandes lignes du processus de fonctionnement futur ont pu être établies.

A mi-septembre, le responsable du groupe Ueli Ryser a renoncé à son mandat, s'étant porté candidat à la future direciton. La présidence a été reprise par le représentant d'AGORA.

- Ce dernier a aussi été chargé de la conduite du processus de nomination de la future direction. A ce niveau, il a été décidé de recourir à un bureau spécialisé en recrutement. Sur 4 offres, c'est le bureau papilio sa qui a été retenu. Le processus a porté sur les travaux suivants :
 - Préparation de l'annonce (septembre)
 - Publication de l'annonce (début octobre)
 - Examen des candidatures rentrées (29) et choix des candidats à auditionner (fin octobre)
 - Audition de 11 candidats (novembre)
 - o Préparation des assessments pour les 3 candidatures retenues

Le choix définitif par le comité interviendra en janvier 2010.

- L'assemblée des délégués 2009 à Courtemelon a vu l'acceptation du nouvel organigramme et du processus de nomination de la nouvelle direction.

AGORA et Agridea ont en outre organisé 2 points chauds sur des thèmes d'actualité, soit le projet de loi sur le développement territorial (35 participants) et l'évolution future des paiements directs (47 participants). Cette formule de participation s'avère très judicieuse.

5.2 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

Cette Conférence s'est réunie 4 fois en 2009, dont 2 jours au Tessin. Elle a accueilli Pascal Krähenbühl, nouveau chef du Service de l'agriculture du canton de Fribourg, en remplacement de Jean-Paul Meyer, parti en retraite. Pour la présidence, Jean-Pierre Viani (GE) a remplacé Bernard Beuret (JU).

La Conférence a confirmé le soutien financier du canton à tourisme-rural.ch pour 2010-2012, sollicité par le biais d'AGORA. La politique agricole, le marché laitier, la situation financière des exploitants, les relations cantons-Confédération, le financement de projets ont été au centre des discussions des séances 2009.

5.3 Agro Marketing Suisse (AMS)

AMS a connu des changements en 2009, tant au niveau de la présidence assumée désormais par Urs Schneider (USP) qui a remplacé Jörg Schletti (Proviande), que de la direction avec Charlotte Hofstetter (PSL) qui a remplacé Niklaus Schällibaum (PSL). Le directeur d'AGORA a été reconduit au poste de vice-président. A noter encore qu'AGORA assume des tâches de contrôle de gestion chez AMS.

Au niveau des activités, il faut signaler :

Rapport annuel 2009

- l'édition de la diffusion du répertoire des moyens d'enseignement,
- la participation aux grandes foires nationales (BEA, OLMA, MUBA, LUGA et Comptoir suisse) et internationales (Semaine verte de Berlin),
- la promotion et la gestion de la marque de provenance Suisse Garantie,
- les études de marché et le contrôle d'efficacité des actions de promotion,
- la coordination du marketing et de la publicité dans les médias qui permet, sur un chiffre d'affaires de près de 30 mio de francs, une économie de plus de 2 mio pour les annonceurs agricoles.

Enfin, AMS a été informé en cours d'année sur la stratégie Qualité de l'OFAG et sur les possibilités de collaboration.

5.4 Activités diverses

En 2009, AGORA a été encore actif dans les points suivants :

- soutien au 3^{ème} Salon Energissima, à Fribourg,
- présentation d'exposés et participation à des débats sur les thèmes de politique agricole au comité de l'AMASR, aux cours préparatoires à la maîtrise à Agrilogie Marcelin, au Jardin botanique de Neuchâtel (biodiversité), à la Société d'agriculture du district de Neuchâtel (ALEA), à la Bourse des céréales de Lucerne (ALEA) et aux Clubs agricoles des Grands Conseils romands (ALEA),
- rencontré la FRC pour discuter de la création d'un document commun agricultureconsommateurs et de question de politique agricole.

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH) fédère les associations de production intégrée des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. La PIOCH traite prioritairement des questions relatives aux Prestations écologiques requises (PER).

Au cours de l'année sous revue, le comité de la PIOCH s'est réuni à quatre reprises. De plus, un groupe de travail spécifique a été mis en place pour proposer des solutions en vue d'adapter les dispositions relatives à la couverture du sol. Enfin, le gérant et le président sont membres à part entière du forum de la compensation écologique.

En 2009, l'accent a notamment été mis sur les points suivants :

- en collaboration avec les responsables des paiements directs au sein des cantons, les membres du comité ont adopté les règles techniques PER pour la campagne 2009/2010.
 Ces règles ont été formellement adoptées par les chefs de service de l'agriculture des cantons de la Suisse romande,
- les membres du comité ont pris connaissance des travaux du groupe de travail fumure azotée, mis en place par l'Office fédéral de l'agriculture. Le président a pu transmettre les attentes de la PIOCH lors de ces séances de travail.
- le comité a également pris connaissance du rapport du Conseil fédéral sur le développement du système des paiements directs. Les membres du comité ont exprimé un avis très réservé sur ce rapport. Ils craignent notamment une forte diminution du soutien de la Confédération : ce rapport sera traité plus longuement lorsqu'il sera soumis en consultation,
- le comité a aussi pris position sur le projet d'instructions de l'Office fédéral de l'agriculture sur l'utilisation de parcelles pour une courte durée. Le comité a soutenu le projet soumis

Rapport annuel 2009

en consultation notamment par le fait qu'il permet de garantir la transparence et la traçabilité de la production,

- le comité s'est également prononcé sur le projet de l'Office fédéral de l'agriculture, de l'Office vétérinaire fédéral et de l'Office fédéral de la santé publique sur un programme de contrôles pluriannuels le long de la chaîne alimentaire. Ce projet a été refusé par le comité. Il entraînerait notamment un accroissement des contrôles ; la coordination entre les contrôles ne serait plus possible ; le projet ne tient pas suffisamment compte des spécificités et des structures des exploitations ; enfin, l'analyse économique et financière n'a pas été prise en compte,
- le comité a été informé sur le rapport du Conseil fédéral sur le bilan de fumure équilibré en relation avec les contrats de prise en charge et les transports d'engrais de ferme. Le comité s'oppose à l'introduction d'un plan de fumure sur la base de chaque parcelle. Il considère également que l'outil informatique HODUFLU doit être utilisé sur une base volontaire. Enfin, les marges d'erreur et de tolérance sont introduites pour un système fonctionnant sur la base de normes et de tolérances. A ce titre, le comité s'oppose fortement à la volonté du Conseil fédéral de supprimer ces marges d'erreur et de tolérance,
- le comité a statué sur les propositions du groupe de travail « couverture du sol » de la PIOCH. En vue d'optimiser la couverture du sol dans les zones marginales (ZC, ZM), le groupe de travail propose d'accorder une souplesse pour les surfaces récoltées avant le 31 août en accordant une dérogation au niveau du semis. Toutefois, le groupe de travail propose d'introduire une compensation en obligeant le maintien d'une surface plus importante en engrais vert jusqu'au 15 février. Le comité a adopté les propositions du groupe de travail et a invité le secrétariat à transmettre une requête à l'Office fédéral de l'agriculture. L'objectif est de pouvoir mettre la proposition en œuvre pour la campagne 2010-2011, à titre d'essai pilote. La modification de l'ordonnance serait introduite lors de la prochaine révision.

Enfin, au cours des différentes séances, le comité de la PIOCH a pu s'enquérir des attentes et des besoins de ses membres. De plus, il a aussi pu prendre connaissance des travaux de l'Assurance qualité viande suisse et des premières expériences de la branche sur la bande le long des cours d'eau.

6.2 IP-Suisse, Lausanne

Année après année, notre association se préoccupe et s'adonne aux diverses activités du label, afin de répondre au mieux aux attentes des consommateurs, du marché, ainsi que de nos membres, les familles paysannes suisses. Ces tâches sont des défis permanents et réguliers à relever pour notre association, respectivement pour le comité et la gérance.

1989-2009: 20 années de travail payantes!

Malgré un soutien politique en perte de vitesse, ainsi que des marchés tendus, voire même déséquilibrés, notre association a réussi à poser des jalons pour une production indigène respectueuse de l'écologie, tout en apportant une plus value pour son producteur, ainsi qu'une reconnaissance du consommateur.

Une année remplie de nouveautés pour les producteurs IP-SUISSE

Afin de garantir la traçabilité des animaux sous label, un nouveau système de gestion a été mis en place par Identitas SA. Malgré quelques erreurs de jeunesse, le système labelbase est utilisé depuis juillet 2008, par tous les détenteurs d'animaux sous label.

« Biodiversité et protection des ressources »: voici la nouvelle direction donnée au label. Depuis une année, les producteurs IP-SUISSE ont été informés sur ce programme et sont conviés à procéder à l'évaluation de leur propre exploitation. Grâce à ces nouvelles prestations, une

Rapport annuel 2009

augmentation de 40% de la plus value liée au label (moyenne de toutes les branches de production), a été introduite durant l'année écoulée.

Promotion active!

Différentes activités marketing ont été organisées durant l'année écoulée: spot TV, campagne d'affichage, participation au Comptoir suisse, communication et collaboration avec nos partenaires, etc.

L'hiver dernier, env. 400 coccinelles (1m. de diamètre) ont été distribuées et affichées par nos membres romands. Il s'agit d'un excellent lien entre le producteur et l'étalage!

En conclusion, les « temps sont durs », mais nous sommes persuadés que le chemin choisi depuis 20 ans par la coccinelle, permet de positionner une production suisse avec une valeur ajoutée claire. Ce qui signifie que nous devons rester unis et renforcer la promotion de la coccinelle, respectivement de notre association.

6.3 FPVS

Au cours de deux séances, le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses a débattu des points suivants :

- la révision des statuts de la Fédération a pris une place importante lors des séances du comité. La volonté est de permettre à des pépiniéristes-viticulteurs d'adhérer à la Fédération en tant que membre individuel, tout en maintenant les sections régionales. Les buts de la Fédération ont été adaptés aux nouveaux défis de la profession. Enfin, le projet propose de modifier la structure du comité, tout en maintenant une représentation de toutes les régions de la Suisse. La modification des statuts devra être formellement adoptée par les délégués de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses lors de l'assemblée générale 2010,
- le comité a pris connaissance de l'évolution du dossier de la certification. Il a notamment pu prendre position sur les propositions d'adaptation des émoluments de la certification. Enfin, des précisions ont été apportées aux dispositions de mise en œuvre de la certification.
- le comité a pris position sur le projet de modification de l'ordonnance sur les semences.
 D'une manière générale, le comité a souscrit aux propositions mises en consultation.
 Toutefois, il a émis le vœu que les revendeurs soient également soumis à l'agrément comme les producteurs,
- le comité a aussi pris connaissance du travail du Comité international des pépiniéristes (CIP). Il a aussi initié une discussion en vue de raviver les liens entre le CIP et la FPVS.
 Notons que la FPVS est membre fondateur du CIP. Ce point figurera parmi les points de discussion de l'année 2010.
- le Conseil fédéral a décidé d'introduire une zone protégée au Nord des Alpes. Elle est entrée en vigueur le 26 juillet 2009. La FPVS regrette le manque d'informations et de communication de l'Office fédéral de l'agriculture sur cet important dossier pour les pépiniéristes-viticulteurs. Notons qu'au moment de rédiger ce rapport, la FPVS n'a toujours pas reçu une information officielle de l'entrée en vigueur de ces dispositions. Cette situation est très regrettable.

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Ainsi, au mois de mars 2009, les pépiniéristes-viticulteurs de la Suisse romande ont eu l'occasion de traiter 30'525 plants. De plus, en vue de l'introduction des dispositions de la zone protégée au Nord des Alpes, 2 pépiniéristes-viticulteurs ont effectué des traitements à l'eau chaude sur les porte-greffes.

Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

SOTA Rapport annuel 2009

6.4 VITIPLANT

Le comité technique de *VITIPLANT* s'est réuni à deux reprises en 2009. Il a notamment traité les points suivants :

- le traitement des cas en suspens au niveau de la certification a suscité d'intéressantes discussions entre le comité technique de *VITIPLANT* et les représentants de l'Office fédéral de l'agriculture et d'Agroscope Changins-Wädenswil. L'objectif du comité technique est de trouver des solutions pragmatiques en vue de développer la certification des plants de vignes. Ainsi, des aménagements ont pu être trouvés au niveau des parcelles pépinières, tout en garantissant le sérieux de la certification,
- la procédure mise en place pour la transmission des données pour les parcelles inscrites au passeport phytosanitaire n'est pas optimale. Le délai de réponse demandé aux pépiniéristes-viticulteurs ne correspond pas aux connaissances effectives de l'état des parcelles. Ce point sera traité au cours de l'année 2010,
- la formation des contrôleurs est toujours un point important de l'ordre du jour du comité technique. Cette année, l'Office fédéral de l'agriculture et VITIPLANT ont accordé une importance particulière à la partie administrative du contrôle. De plus, les contrôleurs ont reçu du matériel de signalisation à l'effigie de VITIPLANT. Enfin, un classeur comprenant les points les plus importants de la certification a été distribué aux contrôleurs,
- le comité technique a également pris position sur le projet de modification de l'ordonnance sur les semences. Il a soutenu le projet de réponse élaboré par la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses,
- le comité technique de *VITIPLANT* a pris connaissance des résultats de contrôle relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, il a adopté les propositions de certification émises par le secrétariat. Notons que, comparativement à l'année 2008, les pépiniéristes-viticulteurs ont reçu les décisions de certification dans les délais impartis,
- le comité technique de *VITIPLANT* a également mené une analyse détaillée sur le financement de ses structures et de la certification. Il a mis en exergue la nécessité d'adapter les émoluments afin de garantir la viabilité à moyen et à long terme. Ces propositions d'adaptation doivent encore être avalisées par l'assemblée des délégués de *VITIPLANT* et la cheffe du Département fédéral de l'économie,
- le comité technique de *VITIPLANT* a aussi proposé d'adapter la rémunération des contrôleurs de *VITIPLANT*. La rémunération n'avait plus été modifiée depuis 2002. Le comité technique souhaite disposer de contrôleurs compétents et efficaces.

Enfin, l'Office fédéral de l'agriculture et Agroscope Changins-Wädenswil ont entrepris une réflexion générale sur le développement de la certification. Partant du constat que le nombre de plants certifiés est extrêmement faible, l'administration fédérale réfléchit à des mesures pour dynamiser la certification au niveau suisse. Malheureusement, jusqu'à maintenant, la profession est complètement exclue de cette démarche. Cela est regrettable dans la mesure où la profession devra mettre en œuvre les décisions. Gageons que la profession soit intégrée avant que les décisions finales ne soient prises par l'Office fédéral de l'agriculture.

6.5 CiT

La Commission intercantonale Terroir (CiT), composée de représentants des marques régionales des spécialités de terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse, est en charge des lignes directrices des produits du Terroir. AGORA assure la présidence et le secrétariat de cette commission.

Au vu des premières expériences faites depuis l'entrée en vigueur des lignes directrices de la CiT, les membres de la Commission ont poursuivi leurs réflexions pour adapter les lignes

Rapport annuel 2009

communes à la Suisse romande. Les adaptations doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- permettre de créer une base commune de promotion pour l'ensemble des marques régionales de la Suisse romande. En effet, à ce jour, les marques régionales genevoise et valaisanne ne sont pas membres à part entière de la CiT. Cela est dû au fait que les lignes directrices ne tolèrent pas les produits hors sol ni les IGP dont la matière première n'est pas issue du rayon géographique déterminant de la marque,
- donner une interprétation plus claire des lignes directrices de la CIT. Cela facilitera le travail de l'Organisme intercantonal de certification (OIC) en diminuant les risques d'interprétation,
- améliorer le travail de la Commission en déléguant plus de responsabilités au secrétariat.

Le projet d'adaptation des lignes directrices de la CiT a été soumis en consultation auprès des marques régionales ainsi que des chambres d'agriculture de la Suisse romande. Les propositions soumises ont été largement soutenues par les différentes organisations. Toutefois, une divergence de vues existe encore sur la problématique des Indications géographiques protégées, notamment pour les produits carnés. Enfin, toutes les demandes de dérogation n'ont pas encore pu être traitées par la Commission. Ainsi, au vu de la planification des travaux, l'adaptation des lignes directrices de la CiT pourrait être effective au cours du premier semestre 2010.

6.6 Le déclic

Le comité s'est réuni 2 fois pour discuter de l'évolution des appels, de la formation continue des intervenantes, de la promotion.

Au niveau des appels, le Déclic a été sollicité 22 fois (+ 3) en 2009. La typologie des appels s'est légèrement modifiée avec :

- 13 appels de femmes et 9 d'hommes,
- équilibre entre la provenance plaine-montagne,
- 17 appels sont dans la catégorie d'âge de 36 à 55 ans,
- tous les appels proviennent d'exploitations à plein temps,
- les problèmes familiaux (succession, couple, enfants, conflit de génération) sont nettement dominants, avec comme conséquence le découragement et la surcharge de travail.
- plusieurs appels ont évoqué le besoin de main d'œuvre,
- la durée moyenne des appels reste à env. 30 minutes,
- la majorité des appels ne sont pas anonymes.

Pour les intervenantes, 2 journées de supervision et 2 journées de formation continue ont été organisées par agridea.

La promotion s'est principalement faite par « Agri ». En outre, des cartes de visite bilingues recto « Déclic » et verso « Sorgentelefon » ont été éditées et diffusées.

La traditionnelle rencontre annuelle avec le « Sorgentelefon » a montré une stabilité des appels en Suisse alémanique, à 100 env. L'association collabore activement à des cours sur le thème de la cessation d'exploitation.

6.7 Tourisme-rural.ch

Selon le tournus établi, c'est AGORA qui a pris place au comité de cette association pour les initiants du projet CRCTR agridea – AGIR – AGORA. Deux séances ont eu lieu et elles ont permis de constater la bonne marche de l'association qui compte env. 270 prestataires sur l'ensemble de la Suisse, avec bien entendu une forte présence en Suisse romande et au Tessin.

Rapport annuel 2009

Pour 2009, l'essentiel des activités a porté sur le recrutement des membres, sur l'amélioration et la mise à jour du site <u>www.tourisme-rural.ch</u>, sur la visite des prestataires et sur la promotion de la qualité.

La discussion avec l'Union des paysans thurgoviens pour ouvrir éventuellement une antenne en Suisse alémanique a tourné court, au vu de la position et de l'opposition totale de la présidente de « vacances à la ferme ».

tourisme-rural.ch a collaboré étroitement avec l'USP pour la mise en commun des acteurs nationaux du tourisme rural en matière de promotion. L'USP et l'OFAG comme financeur de la promotion, ont en effet repris un certain nombre de points de l'étude 2008 du SAB pour le compte de tourisme-rural.ch, sous l'égide de la HESA Zollikofen. tourisme-rural.ch a participé à plusieurs ateliers qui devraient déboucher, en 2010, à la mise en place d'une structure unique nationale, du moins en ce qui concerne la promotion.

Enfin, signalons que tourisme-rural.ch va continuer à bénéficier durant les années 2010-2012 du soutien financier des cantons romands et du Tessin.

L'assemblée 2009 a vu la présidence être reprise par Narcisse Crettenand, d'Isérables qui a succédé à Olivier Cretegny, de Bussy-Chardonney.

6.8 Swiss Beef Romandie

AGORA tient la comptabilité et le secrétariat administratif (envois, assemblée générale, etc.) de cette organisation qui regroupe une centaine de producteurs de bétail de boucherie de Suisse romande. Nous collaborons étroitement avec le secrétaire de l'Association, M. Frédéric Baudraz.

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Commission AQ des examens de maîtrise agricole

Commission et secrétariat

La Commission s'est réunie à quatre reprises et a œuvré dans les domaines suivants:

- organisation et conduite des examens finaux de la maîtrise pour 20 candidats.
- organisation et conduite de 400 évaluations des modules brevet et de 90 évaluations de modules maîtrise.
- harmonisation des grilles d'examen utilisées pour les évaluations des modules.
- participation aux travaux d'AgriAliForm visant la révision des brevets & maîtrises.

La Commission a organisé un cours pour tous les experts et enseignants impliqués dans les modules brevet & maîtrise. Cette journée a permis l'échange d'informations entre les experts. Elle a été suivie par une cinquantaine d'experts et enseignants et a mis en évidence certaines difficultés rencontrées dans les modules.

Au mois de mai, une délégation de la Commission a participé à la séance de coordination AGORA – USP relative aux brevets & maîtrises agricoles. Lors de cette séance, les axes principaux pour le développement des brevets-maîtrises à l'horizon 2013 ont été discutés:

- le Brevet doit être équivalent à une formation de chef d'exploitation,
- la Maîtrise doit correspondre à une formation de chef d'entreprise,
- le Brevet doit être renforcé par des compétences en gestion (marketing, marchés des branches de production, gestion du personnel),
- un système modulaire standardisé, étendu à tout le champ professionnel d'AgriAliForm, doit permettre des synergies entre les différents métiers.



Brevet agricole

Treize différents modules ont été offerts sur les trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note médiane
Brevet (modulaire)	84	405	21%	4.5
Nombre de lauréats	34 brevetés (dont	3 dames)		

Les lauréats:

Nom	Prénom	Lieu, canton de domicile
Amey	Michael	Montbovon FR
Angéloz	Samuel	Ursy FR
Barbey	Pierre-Yves	Dompierre FR
Béné	Joël	Gy GE
Berdoz	Nicolas	Rougemont VD
Boillat	Pierre-Yves	Les Breuleux JU
Chambaz	Sébastien	Bremblens VD
Chanson	Sébastien	La Chaux VD
Chapuisat	Fabien	Aclens VD
Cordey	Jasmine	Mollie-Margot VD
De Raad Iseli	Christina	La Sarraz VD
Demieville	Daniel	Palézieux VD
Devanthery	Cyprien	La Sarraz VD
Ducommun	Yannick	Corjolens
Fischer	Serge	Villaz-St-Pierre FR
Ganguin	Nicolas	Eschert BE
Ginier	Fanny	La Comballaz VD
Gutknecht	Eric	Les Moulins VD
Kolly	Lionel	Pont-La-Ville FR
Laurent	Cédric	Fey VD
Laville	Jean-Marc	Chevenez JU
Migy	Mathieu	St-Ursanne JU
Monnier	Teddy	Dombresson NE
Mottaz	Cédric	Dompierre FR
Noirjean	Serge	Le Fuet BE
Pythoud	Eric	Albeuve FR
Reymond	Gilles	Eclépens VD
Roy	Guillaume	Courtedoux JU
Schindler	Michel	Bassecourt JU
Thiévent	Sébastien	Tramelan BE
Turin	Pierre	Illarsaz VS
Vogel	Jean-François	Vicques JU
Wüthrich	Nicolas	Courrendlin JU
Zanon	David	La Chaux du Milieu NE



Maîtrise agricole

Au total 55 candidats étaient inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui se sont déroulés sur deux sites. Dix huit candidats se sont présentés à l'examen final.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note médiane
Maîtrise (modulaire)	55	90	36%	4.5

Examen final	Médiane	Taux d'échec
Etude d'exploitation	4.0	
Appréciation du candidat sur l'exploitation	5.0	
Gestion appliquée	4.0	
Résultat global de l'examen	4.5	38%
Nombre de candidats à l'examen	18	
Nombre d'échec à l'examen	7	
Nombre de lauréats	11	

Une belle cérémonie de remise des maîtrises organisée le 11 septembre 2009, par l'Association des maîtres agriculteurs, au sommet du Chasseral, a permis d'honorer les nouveaux titulaires de brevets et de maîtrises. Mme Létitia Ducret s'est vue remettre le prix de la meilleure moyenne aux examens finaux de la maîtrise agricole.

Les lauréats:

Nom	Prénom	Domicile
Crausaz	Joël	Gillarens FR
Demierre	Hubert	Châtel-St-Denis FR
Ducret	Létitia	Essertines-sur-Yverdon VD
Gross	Alain	Châbles FR
Guisolan	Samuel	Noréaz FR
Humbert Droz	Damien	Corcelles NE
Kaltenrieder	Nicolas	Cormoret BE
Maudonnet	Vincent	Bossonnens FR
Moser	John	Bonfol JU
Oppliger	Sylvain	Le Cerneux-Veusil JU
Rod	Martin	Ropraz VD



7.2 Commission d'examen professionnel et de maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Commission et Bureau

Le Bureau et la Commission plénière se sont réunis, au total, à trois reprises pour traiter les affaires courantes. En outre, la Commission a mis en place un système pour l'assurance qualité dans les modules du brevet. Elle a également participé activement aux travaux d'AgriAliForm visant la révision des règlements.

La Commission a été informée par l'école de Changins du projet de mise en place d'une école supérieure (ES) de viticulteur – encaveur en vue d'assurer la continuité de l'actuelle école spécialisée. Si la Commission approuve les réflexions portant sur un profil plus large englobant la viticulture et l'encavage, elle est plus critique sur la complémentarité d'une formation d'école supérieure avec le brevet et la maîtrise. La Commission est ainsi de l'avis qu'il convient de renforcer les filières plutôt que de multiplier des offres de formation.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

La préparation des examens du brevet est assurée dans le cadre de modules de l'école spécialisée de Changins. Les examens finaux sont conduits par la Commission d'AGORA. En 2009, au total neuf candidats se sont présentés aux examens finaux du brevet.

Le brevet a pu être décerné à cinq candidats lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de l'école de Changins le 11 décembre 2009.

Les examens finaux du brevet en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	9	0	3	6
Lauréats aux examens finaux	5		2	3
Nombre d'échecs	4		1	3
% d'échecs	44%		33%	50%

Lauréats brevet de viticulteur:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Morand	Christophe	St-Léonard VS
Perey	Lucie	Cottens VD

Lauréats brevet de caviste:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Derron	Alain	Môtier FR
Frasnetti	Julien	Belmont-sur-Lausanne VD
Locher	Yannick	Martigny-Croix VS

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

En collaboration avec l'Ecole vaudoise de chefs d'exploitation, 31 évaluations de modules maîtrises ont été réalisées. Au total, 18 candidats ont suivi des modules de maîtrise. La Commission s'est particulièrement réjouie de pouvoir conduire le module "Economie et cadre



législatif" pour 8 arboriculteurs. Fait exceptionnel, tous les candidats ont réussi les examens des différents modules en 2009.

Maîtrise po	ur arboriculteu	rs, viticulteurs et	cavistes en b	oref :		
	M2 Economie nationale et politique	M3 Marketing et communication	M4 Droit, formes d'entreprises	M5 Assurances impôts	M6S Gestion d'entreprise (rattrapage)	M7S Economie et cadre législatif
Inscrits	6	3	2	3	5	12
% Echec	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Total des évaluations des modules 31						
Candidats inscrits pour les examens finaux				6		
Lauréats aux examens finaux			5	(4 viticulteurs e	t 1 caviste)	
Taux d'échec aux examens finaux			16%			

Lauréats de l'examen fédéral de la maîtrise de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
BESSON	Martial	Vinzel VD
HOSTETTLER	Frédéric	Valeyres sous Rances VD
KLEINERT	Christine	Sion VS
MEYLAN	Sébastien	Bougy- Villars VD

Lauréat de l'examen fédéral de la maîtrise de caviste:

Nom	Prénom	Domicile et canton
DORSAZ	Christophe	Fully VS

La remise des maîtrises sera organisée par l'Association des maîtres viticulteurs et maîtres cavistes courant 2010.

7.3 Formation professionnelle supérieure de la paysanne

AGORA assume le secrétariat romand de la Commission des examens professionnels de paysanne. Durant cette année, 78 évaluations de modules du brevet de paysanne ont été réalisées. Les modules "Ménage et famille", "Hygiène alimentaire-cuisine",

"Autoapprovisionnement", "Jardinage", "Comptabilité", "Droit", "Activités créatrices sur textiles" et "Transformation du lait" ont été offerts.

L'examen final du brevet de paysanne s'est déroulé le 29 janvier 2009 à l'EMTN à Cernier (NE). Au total 8 candidates se sont présentées à cet examen.

Examen final du brevet de paysanne:

	Nombre de candidates	Lauréates	Taux d'échec	Note médiane
Examen final brevet	8	6	25%	4.5



Lauréates du brevet de paysanne:

Nom	Prénom	Domicile et canton
Buchwalder	Carole	Courrendlin JU
De Raad Iseli	Christina	La Sarraz VD
Genoud	Anita	Châtel-St-Denis FR
Genoud	Marie-Claude	Châtel-St-Denis FR
Rey	Gaëlle	Le Châtelard FR
Tschanz	Mireille	Mont Soleil BE

L'Union suisse des paysannes et femmes rurales (USPF) et les professions de l'intendance ont mené un projet pour un examen professionnel commun.

Ce projet a abouti et les nouveaux règlements ont été ratifiés par l'OFFT le 7 juillet 2009.

Cet examen professionnel permettra de délivrer les titres de paysanne professionnelle et de gouvernante de maison. Le premier examen selon les nouvelles dispositions aura lieu en 2012.

7.4 Groupe de travail formation supérieure Agri Ali Form

AGORA assure le secrétariat du groupe de travail pour la formation supérieure au sein des métiers d'AgriAliForm. Ce groupe de travail est chargé de procéder à une révision de la réglementation des brevets et maîtrises fédérales d'ici fin 2012. Les objectifs de cette réforme sont les suivants:

- assurer la pérennité des brevets & maîtrises,
- adaptation par rapport à la nouvelle formation CFC (brevet pour former les apprentis),
- ajuster les contenus sur les compétences réellement requises dans la pratique,
- renforcer le champ professionnel en créant des filières plus fortes,
- utiliser les synergies, réduire les procédures différentes, réduire le nombre de règlements,
- harmoniser la règlementation au niveau suisse.

Grâce à un soutien financier de l'OFFT, octroyé par le biais du fonds d'innovation, un mandat a été octroyé à un bureau conseil pour la réalisation d'une analyse des profils professionnels. La réalisation de cette analyse de profils s'est déroulée en deux phases. Après la première phase d'étude des règlements et descriptifs de modules existants, le groupe de travail a décidé d'adopter la même structure pour les profils de compétences brevets & maîtrises que celle utilisée dans l'ordonnance et plan de formation du CFC.

Au cours d'un atelier organisé les 23 & 24 mars 2009, les représentants des différents métiers (essentiellement des praticiens) ont été appelés à décrire les caractéristiques et les exigences d'un titulaire du brevet et de la maîtrise.

Un rapport complet, comprenant l'analyse des profils et des recommandations concernant l'organisation de la formation supérieure a été le fruit du travail réalisé en 2009. Ce rapport propose différentes variantes. Dans le schéma ci-dessous, les trois variantes plus probables sont brièvement décrites.



Brevet:		Maîtrise:	
Variante 1	Un règlement, un titre Proposition: Chef d'exploitation (du champ professionnel) avec brevet fédéral	Variante 1	Un règlement, un titre Proposition: Chef d'entreprise (du champ professionnel) avec maîtrise fédérale
Variante 2	Un règlement avec plusieurs spécialisations. Ces spécialisations ne correspondent pas forcément aux métiers actuels. Les titres délivrés mentionnent la spécialisation. Proposition: Chef d'exploitation (du champ professionnel) avec brevet fédéral, spécialisation xy	Variante 2	Un règlement avec plusieurs spécialisations. Ces spécialisations ne correspondent pas forcément aux métiers actuels. Les titres délivrés mentionnent la spécialisation. Proposition: Chef d'entreprise (du champ professionnel) avec maîtrise fédérale, spécialisation xy
Variante 3	Trois règlements, trois titres. Propositions: - Chef d'exploitation agricole avec brevet fédéral - Chef d'exploitation vitivinicole avec brevet fédéral - Chef d'exploitation cultures fruitières et maraîchères avec brevet fédéral	Variante 3	Trois règlements, trois titres. Propositions: - Chef d'entreprise agricole avec maîtrise fédérale - Chef d'entreprise vitivinicole avec maîtrise fédérale - Chef d'entreprise cultures fruitières et maraîchères avec maîtrise fédérale

De plus, le rapport émet les propositions suivantes:

- renforcer le brevet avec des compétences économiques (marketing, connaissances des marchés, cadre législatif, gestion du personnel, comptabilité),
- élaborer un système modulaire standardisé, permettant aux différents métiers de suivre des modules à option auprès des autres métiers apparentés,
- aborder la formation avec une approche du métier sous l'angle économique au niveau du brevet et sous l'angle stratégique au niveau de la maîtrise.

Les recommandations du rapport ont été mises en consultation auprès des organisations membres d'AgriAliForm depuis octobre 2009. Les réponses sont attendues pour le premier trimestre de 2010.



7.5 Coordination de l'examen relatif au permis de traiter

Sur mandat octroyé par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture.

En Suisse romande, AGORA coordonne la formation et les examens liés au permis de traiter. Une session a été organisée en novembre 2009 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD). Les sept candidats inscrits ont réussi l'examen et se sont vus octroyer le permis de traiter.

Dans le cadre du cours de formation OPD (voir point 7.8), les candidats passent également le permis de traiter.

Permis de traiter décernés en 2009:

Туре	Nombre de permis délivrés
Examen et cours SPP Grange-Verney; Examen novembre 2009	7
Formation OPD, session 2008-2009, Examen janvier 2009	23

7.6 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Convention AGORA USP

En janvier 2009, AGORA et l'USP ont signé une convention relative à la formation professionnelle de viticulteur. Cette convention prévoit les tâches suivantes:

- la conduite du secrétariat de la Commission de formation professionnelle de la FSV,
- la coordination et la mise en œuvre de la formation professionnelle viticole au niveau national.
- la participation aux travaux de l'Ortra AgriAliForm,
- la représentation de la FSV au Conseil de direction et au Conseil de fondation de l'Ecole d'Ingénieurs de Changins,
- la participation aux séances du comité et à l'assemblée générale de la FSV, en qualité d'invité permanent.
- l'exécution de toute autre tâche relevant de la formation professionnelle viticole décidée par le comité de la FSV et/ou de la Commission ad hoc.

Commission de formation professionnelle de la FSV

La Commission s'est réunie à 3 reprises en séance plénière et à une reprise en comité restreint. Les sujets suivants ont été traités par la commission:

- élaboration des recommandations salariales,
- directives pour la reconnaissance des exploitations formatrices,
- concept du dossier de formation,
- dispositions pour la formation de rattrapage,
- dénomination anglaise de la profession,
- moyens d'enseignement à l'école professionnelle,
- procédure de qualification du CFC et AFP.



Nous avons participé et animé différentes séances d'information pour maîtres d'apprentissage à Châteauneuf, Wädenswil et dans le canton de Vaud. Nous avons également présenté les actualités en formation professionnelle à plusieurs assemblées d'organisations cantonales/régionales. De plus, nous avons pu entretenir les contacts avec nos partenaires cantonaux et fédéraux lors de différentes journées organisées par l'OFFT et l'IFFP.

Marketing de la formation – Documents pour formateurs et apprentis

Les travaux dans ce domaine se sont en grande partie déroulés dans le groupe marketing mis en place par AgriAliForm. Nous avons contribué activement aux différents travaux mis en œuvre par ce groupe et avons développé les contenus spécifiques à la viticulture. Les travaux suivants ont pu être réalisés:

- concept, rédaction, traduction des différentes pages concernant la partie formation professionnelle de viticulteur sur le site internet http://www.agri-job.ch,
- prise de position concernant le concept de présence dans les foires,
- rédaction et traduction de différents documents et flyers,
- relecture traduction, rédaction du classeur "Dossier de formation pour apprentis viticulteurs",
- relecture traduction, rédaction du classeur "Documentation pour les formateurs".



Cours interentreprises

En 2009, les premiers cours interentreprises ont eu lieu. Différents partenariats ont été mis sur pied pour organiser ces cours de manière décentralisée:

Régions	Commissions de cours régionales
Suisse romande	AGORA
	Prestations offertes par Prométerre et la Chambre valaisanne d'agriculture
Suisse allemande	Commission de formation professionnelle BZW Wädenswil et
	Branchenverband Deutschschweizer Wein (BDW)
Tessin	Ecole de Mezzana, organisation commune pour tous les métiers par
	délégation des sections concernées

Pour la Suisse romande, une commission de cours régionale a été mise sur pied. Cette commission est rattachée à AGORA et réunit des représentants des moniteurs, des maîtres d'apprentissage, des organisateurs de cours et des centres de formation. Elle aura pour tâche d'organiser les cours en Suisse romande et de ratifier les budgets et décomptes.

Pour le compte de la FSV, nous avons également siégé au sein de la Commission de surveillance et avons élaboré, en collaboration avec les moniteurs, un programme détaillé pour le cours interentreprises "Technique de cave".

Rapport annuel 2009

Procédure de qualification (examens du CFC et de l'AFP)

La formation au CFC de viticulteur ainsi qu'à l'AFP, spécialisation branches spéciales, ayant démarré en automne 2009, les détails concernant les examens doivent être réglés. La Commission de formation professionnelle de la FSV a pris position concernant les bulletins semestriels de l'école professionnelle et a approuvé les principes pour les examens finaux. Des rédacteurs pour les situations d'examen ont été recrutés.

Formation professionnelle supérieure

La Commission a désigné deux représentants praticiens pour l'atelier d'analyse des profils professionnels conduit par AgriAliForm. Elle s'est informée régulièrement de l'état des travaux et prendra position en 2010 sur le rapport « formation professionnelle supérieure » d'AgriAliForm.

Ecole d'ingénieurs de Changins

Nous avons participé, au nom de la FSV, aux séances des conseils de Direction et de Fondation de l'Ecole de Changins. Le dossier phare de l'école concerne l'avenir de l'école spécialisée. Avec la législation sur la formation professionnelle de 2004, cette partie de l'école n'a plus de base légale. Deux variantes sont étudiées: la mise en place d'une école supérieure de viticulteur – encaveur ou l'inscription dans la filière brevet – maîtrise fédérale. La problématique réside dans le bassin de recrutement restreint pour ces formations et l'incertitude dans la reconnaissance du Master pour la HES de Changins.

7.7 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Convention AGORA ASCV et Commission nationale de formation professionnelle

Le 22 avril 2009, l'ASCV et AGORA ont signé une convention relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projet et de dossiers liés à la formation professionnelle, notamment:

- la préparation des dossiers et l'information interne et externe à l'attention de la CNFC,
- la coordination et la mise en œuvre de la formation professionnelle de caviste et de la promotion de la formation, au niveau de la formation initiale, du brevet et de la maîtrise, en collaboration avec les cantons, la Confédération, les Centres de formation, l'OrTra AgriAliForm et les autres organisations professionnelles,
- l'exécution de toute autre tâche relevant de la formation professionnelle caviste décidée par le comité de l'ASCV et/ou de la Commission nationale de formation professionnelle.

La Commission nationale de formation professionnelle de caviste (CNFC) s'est réunie à trois reprises pour traiter les différents sujets d'actualité. Nous avons œuvré dans les domaines cidessous:

Marketing de la formation

- concept, rédaction, traduction des différentes pages concernant la partie formation professionnelle de caviste sur le site internet www.agri-job.ch,
- participation aux réflexions concernant le concept de présence dans les foires,
- rencontre avec l'Union suisse des œnologues pour un échange concernant la promotion des métiers.

Cours interentreprises

- participation aux séances de la commission de surveillance d'AgriAliForm,
- répartition du travail de mise en œuvre des cours interentreprises au niveau national,
- mise sur pied d'une commission intercantonale de cours interentreprises en Suisse romande,

Rapport annuel 2009

- coordination pour le développement des détails du programme des CIE pour la deuxième année d'apprentissage (technique de cave I et II, cours élévateurs).

Procédure de qualification (examens du CFC)

- préparation, définition des détails de la procédure de qualification pour les cavistes,
- recrutement de rédacteurs pour les situations d'examens,
- participation aux séances du groupe procédure de qualification d'AgriAliForm,
- travaux de coordination pour la procédure de qualification cavistes.

Formation professionnelle supérieure

- accompagnement du rapport sur les profils professionnels, partie caviste. Recrutement de praticiens pour l'analyse des profils professionnels,
- rédaction d'un projet de prise de position à la consultation d'AgriAliForm.

D'autre part nous avons présenté les actualités de la formation professionnelle de cavistes à diverses assemblées et séances de maîtres d'apprentissage. En novembre 2009, l'ASCV a décidé de reconduire la convention pour une durée d'une année.

7.8 Commission de formation professionnelle agricole

Les travaux de la Commission de formation professionnelle agricole ont été largement influencés par la mise en œuvre de l'ordonnance et du plan de formation du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La première volée d'apprentis sous le nouveau régime a débuté les cours professionnels à l'automne 2009.

Cette mise en œuvre a sollicité la Commission dans les domaines suivants :

- un groupe de travail a été constitué pour assurer la mise en place coordonnée des cours interentreprises pour les agriculteurs, au niveau de la Suisse romande. Ainsi, au cours de plusieurs séances, les responsables cantonaux des cours interentreprises ont établi le programme cadre des cours de 1^{ère} année pour les cours interentreprises. De plus, en collaboration avec l'organisation du monde du travail AgriAliForm, un cours de formation a été mis sur pied à l'attention des moniteurs des cours interentreprises. Le 18 mai 2009, à Grange-Verney, plus de 70 moniteurs des cours interentreprises de la Suisse romande ont participé à un cours de base sur la méthodologie d'enseignement et sur la prévention des accidents. Ce cours a connu un franc succès.
- la version française du dossier de formation, nouveau nom du cahier d'exploitation, a été présentée à la Commission de formation. Cette dernière a apporté des modifications afin de le rendre plus utile aux apprentis et aux maîtres d'apprentissage. Le dossier de formation a ainsi pu être distribué aux apprentis au début de la formation,
- l'organisation du monde du travail a également édité un classeur à l'attention des maîtres d'apprentissage. Ce document comprend tous les outils pour aborder la formation d'apprentis avec succès. Il comprend notamment les documents suivants : ordonnance et plan de formation, documents relatifs au contrat d'apprentissage, règlement d'application des cours interentreprises, le rapport de formation ainsi que des outils pour gérer les situations de crise avec les apprentis. La Commission a soutenu ce classeur et a invité les commissions cantonales à le distribuer aux maîtres d'apprentissage,
- la Commission s'est prononcée à plusieurs reprises sur les exigences minimales auxquelles une entreprise doit répondre pour former des apprentis. La volonté a été de fixer des lignes générales afin de tenir compte de la diversité des exploitations agricoles. Notons qu'une divergence de vues existait avec la Commission de formation de l'USP sur la question du logis. En fin de compte, une solution pragmatique a pu être dégagée permettant de tenir compte des positions des différentes commissions,

Rapport annuel 2009

- la Commission de formation professionnelle a pris position sur le projet de directive de la procédure de qualification dans le cadre du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. La directive donne des instructions sur l'établissement du bulletin de notes semestriel, l'examen pratique et le domaine de qualification des connaissances professionnelles. Ainsi, il définit le nombre d'examens écrits et oraux qui doivent être accomplis à la fin de la formation. A l'exception de la pondération des notes du bulletin semestriel, la Commission a adopté les projets soumis en consultation. Ces dispositions entreront en vigueur à l'été 2011 pour une partie des examens pratiques et en 2012 pour le solde des examens pratiques et pour les connaissances professionnelles,
- la Commission de formation professionnelle a également fixé la procédure pour l'établissement des salaires pour les apprentis agricoles,
- la Commission de formation professionnelle a également nommé le représentant d'AGORA au sein de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité. M. Alexandre Schwager a accepté de représenter les intérêts des agriculteurs de la Suisse romande au sein de la Commission, présidée par M. J.-P. Perdrizat. Notons que cette Commission, composée paritairement par les représentants des cantons Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), de l'organisation du monde du travail AgriAliForm et de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, (OFFT) est en charge des ordonnances et des plans de formation AFP et CFC du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions,
- le secrétariat de la Commission de formation professionnelle agricole a coordonné la mise à disposition du stand de promotion aux salons d'apprentissage de la Suisse romande ou lors de journées portes-ouvertes des centres de formation. En 2009, l'infrastructure romande était présente au Forum des métiers à Fribourg, au Forum Formation Broye à Payerne, au Concours suisse des produits des terroirs à Courtemelon, aux journées portes ouvertes de Marcelin, ainsi qu'au Salon d'apprentissage à Villeneuve. La forte utilisation de cette infrastructure démontre le besoin en matériel de promotion pour la formation professionnelle.

L'ordonnance sur les paiements directs lie l'obtention des paiements directs à une formation agricole reconnue. Toutefois, les personnes disposant d'un premier CFC ont la possibilité d'obtenir les paiements directs moyennant avoir suivi un cours de formation continue. La Commission de formation professionnelle, en collaboration avec Agrilogie Grange-Verney, a mis en place le concept de formation de l'organisation du monde du travail AgriAliForm. Cette formation est destinée à des personnes disposant d'un premier CFC, ayant au minimum 25 ans et pouvant faire valoir d'une expérience professionnelle d'une année sur une exploitation agricole au sens large du terme. De plus, le concept prévoit une formation sur 280 périodes, complétée par un travail personnel estimé à 50 périodes. Enfin, les participants au cours sont tenus de réussir un examen écrit et oral. Fin mai 2009, le secrétariat a pu adresser l'attestation de réussite du cours à 14 candidats. Un candidat a échoué aux examens et deux personnes n'ont pas adressé l'attestation de l'expérience professionnelle. Pour ces deux derniers cas, le secrétariat n'a pas adressé d'attestation du suivi et de la réussite des cours. Enfin, fin décembre 2009, 25 personnes se sont présentées aux examens de la volée 2009. Les résultats seront connus au début 2010.

7.9 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande des métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions des HES de Changins et de Zollikofen.

Rapport annuel 2009

La Conférence s'est réunie une fois en séance plénière en 2009. De plus, elle s'est réunie dans une formation réduite à deux reprises, notamment pour traiter des aspects spécifiques du Champ professionnel de l'agriculture et de ses professions et des métiers affiliés à Jardin Suisse.

La mise en œuvre des ordonnances et des plans de formation AFP et CFC ont constitué le thème central des discussions de la Conférence. Les points suivants ont été abordés :

- la Conférence a accueilli les représentants de BIO-SUISSE lors de la séance plénière du mois d'avril 2009. Les représentants de BIO-SUISSE ont exprimé le vœu que les centres de formation de la Suisse romande proposent aux apprentis la formation conduisant au domaine spécifique en production biologique pour le métier d'agriculteur. Les membres de la Conférence se sont déclarés ouverts à la mise en place d'une telle formation. Toutefois, ils lient cette formation à la signature de contrats d'apprentissage par les jeunes dans ce domaine. En fonction du nombre de candidats, la formation sera offerte dans chaque centre ou de manière centralisée. Dans ce deuxième cas, une collaboration sera organisée entre les centres de formation de la Suisse romande,
- la Conférence a été tenue au courant sur les travaux de rédaction des moyens d'enseignement pour le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Elle a constaté avec satisfaction que la rédaction des moyens d'enseignement pour le métier d'agriculteur avance bien et que les délais devraient être respectés. Par contre, elle a vivement regretté les retards pris au niveau des moyens d'enseignement des branches spéciales de l'agriculture. Les directeurs des centres de formation des branches spéciales ont dû constater que leurs enseignants ne disposaient pas de supports de cours à la rentrée 2009. Cette situation est due avant tout à un manque de coordination de la part des éditions-lmz ainsi qu'à un souci de pouvoir financer ces nouveaux moyens. Les directeurs de la Suisse romande se sont fortement engagés pour que les branches spéciales de l'agriculture disposent également de moyens d'enseignement,
- la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature a proposé la candidature de M. Olivier Girardin en remplacement de M. Pierre-Alain Berlani à la Commission fédérale des responsables de la formation professionnelle. Cette candidature a été avalisée par le comité de l'organisation du monde du travail AgriAliForm,
- les représentants des écoles professionnelles du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions se sont réunis fin juin 2009 afin de traiter des points spécifiques de l'ordonnance CFC du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Ils ont notamment pris la décision de garantir la transparence au niveau des prestations offertes par les centres de formation de la Suisse romande aux organisateurs des cours interentreprises. Cette séance a aussi permis de dégager une solution en vue d'assurer la traduction du moyen d'enseignement « Gesellschaft » au niveau de la Suisse romande. Enfin, la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature a défini une position commune pour assurer le financement de la formation en cas d'échanges partiels ou complets des apprentis,
- en fin d'année, les représentants des écoles professionnelles des métiers affiliés à Jardin Suisse se sont rencontrés pour définir une position commune sur la consultation sur le projet d'ordonnance et plan de formation du champ professionnel de Jardin Suisse. D'une manière générale, la Conférence a salué la qualité et la précision des documents soumis en consultation. Au niveau du profil professionnel, la Conférence a proposé de créer un CFC d'horticulteur avec deux orientations: production et paysagisme, au lieu d'un titre d'horticulteur CFC avec quatre orientations. Enfin, la Conférence a invité Jardin Suisse à procéder à une modification substantielle de la procédure de qualification. Elle a aussi transmis des propositions en la matière,
- en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), le groupe de travail mise en œuvre a organisé plusieurs journées de formation par domaine d'activités: production végétale, animale, vinification, mécanisation et environnement de travail. Ces journées de formation ont permis de préparer les enseignants

Rapport annuel 2009

à l'enseignement orienté compétences. La formation a rencontré une bonne audition auprès des enseignants,

- le groupe de travail « mise en œuvre » a également préparé la formation pour la 2^{ème} année d'apprentissage. Contrairement à la première année, la volonté est de travailler pour des professions ou groupes de professions : agriculteur, branches spéciales, caviste. Enfin, une première discussion a été menée sur les cours de formation pour les experts aux examens. Ce thème sera traité plus longuement en 2010,
- le président et le secrétaire de la Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature ont participé à plusieurs séances de travail organisées par la Conférence latine de l'enseignement post obligatoire (CLPO). C'est à chaque fois l'occasion de présenter les attentes et les besoins des professions de la terre et de la nature.

7.10 Commission romande de pédagogie

La Commission romande de pédagogie fédère les enseignants des centres de formation des métiers de la terre et de la nature. La Commission a pour objectifs de promouvoir la formation continue des enseignants, de collaborer à l'organisation de la formation pédagogique de base des maîtres auxiliaires, ainsi que d'organiser des journées thématiques de formation dans un domaine ou une méthodologie particulière.

La Commission romande de pédagogie a renoncé à organiser une journée thématique en 2009. En effet, le corps enseignant est déjà fortement engagé dans la mise en place des nouvelles dispositions de la formation. De plus, les enseignants s'investissent également dans la rédaction des moyens d'enseignement.

Les membres de la Commission ont profité de cette année pour entamer une réflexion sur le rôle et les tâches de la Commission. Ce travail doit conduire à un meilleur positionnement ainsi qu'à redéfinir la composition de la Commission. Ce travail sera poursuivi en 2010.

La Commission a entamé une analyse des objectifs de la formation avec attestation et des besoins en matière pédagogique. Une intéressante discussion a été conduite sur l'offre de formation en Suisse romande et sur le comportement de ces apprentis au sein des classes.

Enfin, la Commission a fixé les bases de la journée thématique 2010. Le thème est « image de mon enseignement » ; il sera proposé entre mars et octobre 2010 dans les centres de formation de la Suisse romande.

7.11 AgriAliForm

AgriAli**Form** est l'organisation du monde du travail des métiers d'agriculteur, d'arboriculteur, d'aviculteur, de caviste, de maraîcher et de viticulteur tant au niveau de la formation professionnelle initiale que supérieure. Il faut également inclure la formation supérieure de la paysanne.

AgriAli *Form* est le partenaire de la Confédération par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et des cantons par le biais de la Conférence des offices de formation professionnelle (CSFP). A ce titre, AgriAli *Form* doit garantir la mise en place des nouvelles ordonnances et plans de formation AFP et CFC. Elle assure un travail de conduite du projet. Toutefois, les organisations membres d'AgriAli *Form*, représentatives de différentes professions, assurent une large part du travail de mise en œuvre au sein de leurs professions respectives. AGORA assume ce rôle pour le métier d'agriculteur au niveau de la Suisse romande.

La conduite de 7 professions a nécessité de mettre en place une structure opérationnelle permettant de garantir la prise en compte des intérêts de chacun de ses membres tout en évitant de créer des organes inefficaces. Ce travail de réflexion a été mené en 2008. La mise en place effective a été réalisée en 2009.

Rapport annuel 2009

Ainsi, AgriAli*Form* dispose d'un groupe de coordination pour la formation professionnelle supérieure ainsi que d'un groupe de coordination au niveau du Marketing et de la Communication. Le comité conduit l'organisation d'une manière générale.

Au cours de l'année sous revue, le comité s'est réuni à sept reprises pour traiter des propositions des différents groupes de coordination et de la Commission du Fonds de la formation professionnelle. Ces propositions ont été formulées pour répondre aux nouvelles dispositions de la formation professionnelle ou aux attentes de ses membres et des organisations cantonales assurant la mise en œuvre des documents.

- le comité a adopté la directive relative à la procédure de qualification des professions du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Cette directive fixe le contenu des bulletins de notes semestriels, établit la manière d'exécuter l'examen pratique et elle répartit en examen écrit et oral des connaissances professionnelles. Ce projet a été largement discuté au niveau des cantons, des organisations membres d'AgriAli**Form**,
- le comité a également avalisé l'annexe du plan de formation relative aux exigences minimales des entreprises formatrices. Cette annexe permet de fixer un standard minimal pour pouvoir accueillir et former un apprenti. Les exigences sont formulées d'une manière générale afin de pouvoir prendre en compte les différents types d'agriculture,
- le comité a adopté les recommandations pour la formation de rattrapage et les exigences minimales à remplir pour pouvoir se présenter à l'examen selon l'article 33 de l'ordonnance sur la formation professionnelle. L'objectif était de fixer de manière claire la reconnaissance de la pratique professionnelle,
- le comité a pris la décision de mettre en place la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité. Cette Commission, présidée par le président de l'Ortra, est en charge des ordonnances et plans de formation AFP et CFC. Cette instance a fixé les étapes futures des formations du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. Enfin, elle a déjà procédé à une adaptation mineure du plan de formation ;
- la mise en œuvre des cours interentreprises a pris une large part des réflexions et des ressources de l'organisation du travail AgriAli *Form* (comité, GT cours interentreprises), des organisations membres d'AgriAli *Form* et des organisations cantonales. Au niveau d'AgriAli *Form*, le groupe de travail CIE et le secrétariat ont coordonné la rédaction d'un projet de programme de cours. De plus, le secrétariat a préparé la formation pour les moniteurs des cours interentreprises. Ainsi, 5 journées de cours ont été données sur l'ensemble de la Suisse, dont une au niveau de la Suisse romande. Enfin, le secrétaire a mené une négociation avec le SPAA pour la formation et en vue d'obtenir des supports de cours pour la prévention des accidents. En fin d'année, le comité a institué la Commission de surveillance des cours interentreprises. Cette structure garantit la qualité des cours interentreprises sur le plan suisse. Elle remplace le groupe de travail des cours interentreprises,
- le comité a également avalisé une convention de collaboration avec la Conférence suisse des écoles professionnelles agricoles (SLK). Au terme de cette convention, la SLK mandate l'Ortra AgriAli*Form* d'établir un document de coordination au niveau de la culture générale, un plan-type de plan d'études école ainsi que d'assurer la formation des enseignants d'ECG. En conséquence, un premier séminaire a été organisé sur deux jours, en mai 2009, à Grangeneuve. Cette prestation est financée par les finances d'inscription des participants au cours. Enfin, la contribution d'AgriAli*Form* permet de garantir le changement de places d'apprentissage des jeunes sur l'ensemble du territoire de la Suisse,
- le groupe de coordination de la formation professionnelle supérieure a entamé une réflexion sur le développement de la formation professionnelle supérieure des différents métiers du champ professionnel de l'agriculture et de ses professions. En mars 2009, un atelier de deux jours a été organisé en vue de définir les domaines de compétences au niveau de la formation professionnelle supérieure. Ce travail a permis à un bureau spécialisé de rédiger un rapport sur la situation au niveau de la formation professionnelle supérieure. Ce rapport

Rapport annuel 2009

présente également des solutions d'adaptation. Ce rapport a été soumis en consultation auprès des organisations membres d'AgriAli *Form* jusqu'en mars 2010,

la promotion professionnelle est un aspect important du futur. Il s'agit non seulement d'assurer la relève au sein des entreprises mais également de former des professionnels et des collaborateurs compétents. De plus, le champ professionnel a besoin de former des cadres pour l'avenir. Ainsi, le groupe de coordination Marketing et communication a réalisé des documents promotionnels. De plus, depuis mars 2009, AgriAli Form dispose du site internet agri-job. Ce dernier autorise une communication moderne avec un nombre important d'acteurs. Enfin, à l'automne 2009, une consultation a été menée auprès des acteurs de la formation professionnelle agricole sur les besoins de réalisation d'un stand de promotion pour les salons d'apprentissage. Les résultats de cette enquête seront présentés début janvier 2010 aux acteurs concernés.

AgriAli *Form* entretient des contacts étroits et permanents avec les institutions et organisations de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Cela demande un engagement important du secrétariat et de la présidence d'AgriAli *Form*.

AGORA assure la présidence de l'Ortra AgriAli*Form*, tient le secrétariat de la formation professionnelle supérieure et effectue les traductions de l'ensemble des documents élaborés par AgriAli*Form*. De plus, la présidence d'AgriAli*Form* est également impliquée dans les tâches opérationnelles. Ainsi, AGORA assume ses responsabilités en matière de formation professionnelle.

8. Programme d'activités 2009

Pour 2010, il est prévu entre autres les activités suivantes :

- renforcer la notoriété et l'action de l'ASSAF-Suisse,
- poursuivre les réflexions sur les réformes structurelles des organisations et réexamen de la convention de collaboration AGORA – Chambres d'agriculture romandes,
- procéder à une nouvelle répartition des tâches au sein d'AGORA,
- finaliser la réorganisation d'AGORA,
- organiser l'opposition au volet agricole du programme de consolidation des finances fédérales (programme d'économies),
- établir une convention fixant les modalités de collaboration dans le domaine de la formation professionnelle entre AGORA et les cantons romands,
- suivre l'évolution du marché laitier.

Formation professionnelle supérieure

- sous l'égide d'AgriAli *Form*, conclure et tirer une synthèse de la procédure de consultation du rapport formation supérieure. Définir un concept détaillé horizon 2013 pour les brevets et maîtrises sur la base des conclusions de la procédure de consultation,
- conduire des sessions d'examens brevet & maîtrise pour les agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, cavistes et paysannes en Suisse romande,
- améliorer la partie formation professionnelle sur le site internet d'AGORA,
- conduire les mandats formation professionnelle de l'ASCV et de la FSV. Assurer la mise en place et le bon fonctionnement des cours interentreprises pour les viticulteurs et cavistes en soutenant les commissions de cours régionales.

Rapport annuel 2009

9. Conclusions

Au moment de terminer ce rapport, en mars 2010, le printemps revient, après un hiver rigoureux et froid qui relativise le réchauffement climatique. La rétrospective détaillée des activités d'AGORA en 2009 met en évidence la réalisation quasi intégrale du programme annoncé dans le rapport 2008 :

- la structure d'opposition à l'ALEA est concrétisée, avec l'ASSAF-Suisse,
- les prestations et le financement d'AGORA ont été analysés, avec un résultat financier positif en 2009,
- la réforme structurelle des organisations agricoles, sous l'égide de l'USP est en route,
- la réorganisation d'agridea est réalisée,
- les positions d'AGORA ont trouvé des réponses positives, par exemple avec le retrait du projet de loi sur le développement territorial,
- le suivi du marché laitier a été une préoccupation constante,
- le volet de la formation professionnelle a été renforcé, avec la reprise des activités dans ce secteur pour le compte de la FSV et de l'ASCV.

La satisfaction du travail accompli à l'interne doit cependant être relativisée si nous regardons la situation de celles et de ceux dont nous défendons les intérêts. Depuis 30 ans (20 ans à la CNAV et 10 ans à AGORA) que nous sommes actifs dans la défense professionnelle, jamais nous n'avons eu le sentiment que les familles paysannes ont connu une année aussi difficile qu'en 2009. Le fait qu'elles aient été rejointes en cours d'année par d'autres familles mises en difficultés par une conjoncture économique morose n'est pas non plus rassurant. Perte d'emploi et chômage pour les uns, chute du prix du lait et des céréales et surcharge de travail pour les autres, perte de confiance envers la politique pour tous : voilà en résumé l'année 2009 marquée par beaucoup de paradoxes. Par exemple de voir le Conseil fédéral et l'économie combattre avec succès une initiative populaire (exportations d'armes) menaçant 5 à 10'000 postes de travail et de voir que 3'000 postes de travail dans l'agriculture ont disparu en 2009 sans que le même Conseil fédéral marque quelque réaction ou émotion pour cette réalité.

Nous nous devons ici de rendre hommage à la dignité et à la capacité de résistance des familles paysannes dont le revenu s'est considérablement dégradé en 2009. Malgré les difficultés, rester paysanne ou paysan demeure une vocation et une passion pour beaucoup de jeunes qui continuent de croire en ce métier par leur choix de formation professionnelle de base et continue. Merci et bravo. Nous souhaitons, et notre nature optimiste nous le permet, qu'après le froid de 2009, ils retrouvent en 2010 et au-delà, un temps et surtout un contexte politique et économique plus doux et plus propice à l'exercice du plus beau métier du monde qui est de nourrir la population et de façonner les paysages suisses.

Pour AGORA, une fois encore, l'année 2009 a été intense en travail. La solidarité de l'ensemble du personnel envers les collaboratrices qui ont connu des problèmes de santé ou des drames familiaux a été exemplaire. Nous remercions chacune et chacun pour leur engagement. Bien entendu, la bonne marche de l'organisation est aussi assurée par le soutien du président et du comité que nos remercions aussi.

« C'est une triste chose de penser que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas » Victor Hugo (repris d'AGRI du 28 août 2009).

AGORA Le directeur : Walter Willener

Lausanne, le 18 mars 2010